

# BIBLIOTHÈQUES ET HANDICAPS

## ACCUEILLIR TOUS LES PUBLICS



*Bibliothèques et handicaps*  
*Accueillir tous les publics*  
© 2010, Agence Rhône-Alpes  
pour le livre et la  
documentation

1, rue Jean-Jaurès  
74000 Annecy  
Tél. : 04 50 51 64 63  
[www.arald.org](http://www.arald.org)

ISBN : 2-913384-25-0

GUIDE PRATIQUE  
BIBLIOTHÈQUES  
ET HANDICAPS  
**ACCUEILLIR TOUS LES PUBLICS**

Agence Rhône-Alpes  
pour le livre et  
la documentation

# TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE . . . . . 4

INTRODUCTION . . . . . 5

**REPÈRES ET PARTENAIRES**  
..... 8

**LES DIFFÉRENTS HANDICAPS** . . . . . 9

Le handicap visuel . . . . . 9

Le handicap auditif . . . . . 10

Le handicap mental . . . . . 11

Le handicap psychique . . . . . 11

Le handicap moteur . . . . . 12

Les handicaps invisibles . . . . . 13

**LES PARTENAIRES** . . . . . 14

Les Maisons départementales des personnes handicapées . . . . 14

Les associations représentant les personnes handicapées . . . . 15

Les structures spécialisées d'accueil des personnes handicapées . . . . 16

Le ministère de la Culture et de la Communication . . . . . 17

Les autres partenaires. . . . . 18

## BÂTIMENTS ET ESPACES

DE L'EXTÉRIEUR VERS L'INTÉRIEUR : LA CHAÎNE DE L'ACCESSIBILITÉ  
..... 20

**LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE** . . . . 21

La loi . . . . . 21

Le diagnostic des conditions d'accessibilité des établissements recevant du public . . . . . 22

**VENIR À LA BIBLIOTHÈQUE** . . . . 24

Les transports en commun et le stationnement. . . . . 25

Un cheminement accessible . . . . 26

Un itinéraire balisé . . . . . 27

L'entrée et la sortie. . . . . 28

**AMÉNAGER LA BIBLIOTHÈQUE** . . . . 29

La circulation dans la bibliothèque . . . . . 29

La signalétique . . . . . 30

L'aménagement des espaces . . . . 32

    L'accueil. . . . . 32

    Le mobilier. . . . . 33

    L'informatique. . . . . 34

Les adaptations techniques . . . . 36

    La qualité acoustique . . . . . 36

    L'éclairage . . . . . 36

    La sécurité . . . . . 37

# INFORMER, ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER

..... 38

## INFORMER ..... 39

La loi ..... 39

Information et communication  
de la bibliothèque ..... 42

## ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER ..... 43

Accueillir les personnes présentant  
un handicap visuel ..... 45

Les moyens et outils pour l'accès  
aux textes et à l'information .... 46

Accueillir les personnes présentant  
un handicap auditif ..... 49

Les moyens de communication .. 49  
L'accès aux animations ..... 51

Accueillir les personnes présentant  
un handicap mental ..... 52

Faciliter la communication ..... 52

Accueillir les personnes présentant  
un handicap psychique ..... 54

Accueillir les personnes présentant  
un handicap moteur ..... 54

Faciliter la lecture ..... 54



Les sites Internet cités ont été consultés  
le 15 octobre 2010.

# COLLECTIONS ET ANIMATIONS

..... 56

## LES COLLECTIONS ..... 57

Les collections tout public ..... 57

Les collections adaptées ..... 59

Les livres et revues

en gros caractères ..... 59

Les livres sonores ..... 60

Les livres tactiles ou en relief ... 63

Les livres en braille ..... 63

Les DVD ..... 64

Les livres traduits en langue

des signes. .... 64

Les documents réservés  
aux personnes handicapées .... 66

## MÉDIATION ET ANIMATION. .... 69

Exemples d'animations ..... 71

Quelques structures ressources  
en Rhône-Alpes ..... 75

Quelques structures ressources  
hors Rhône-Alpes ..... 76

# ANNEXES

..... 78

Abréviations ..... 79

Partenaires institutionnels ..... 81

Éditeurs, fournisseurs  
et structures ressources ..... 84

Indications bibliographiques. ... 98



Ce symbole indique les conseils des  
rédacteurs du guide.

# PRÉAMBULE

Le comité de rédaction

En 2009, les bibliothèques départementales des huit départements de la région, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC Rhône-Alpes) et l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD) décidaient de mener une réflexion sur la thématique de l'accueil de tous les publics dans les bibliothèques, en vue de mener des projets communs.

Cette réflexion, influencée par les échéances prochaines liées à la loi « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* », s'est concrétisée par l'organisation, en décembre 2009, d'une journée régionale de sensibilisation\* et par l'édition de ce guide pratique.

Cet ouvrage aborde différents aspects, notamment l'accessibilité des bâtiments, des collections, de l'information et des animations, l'accueil des publics... À côté du rappel des obligations légales à respecter dans ce domaine, il apporte des repères pour aborder le « monde » du handicap et donne des idées et des suggestions qui permettront aux bibliothécaires de mieux conduire la démarche de mise en accessibilité de leur établissement.

En Rhône-Alpes, les équipes de nombreuses bibliothèques portent déjà une attention particulière aux personnes handicapées. Certains professionnels ont été sollicités pour apporter ici un témoignage concret sur les dispositions prises dans leur bibliothèque pour mieux tenir compte de ces publics.

Le cadre légal oblige les établissements qui reçoivent du public à considérer l'accueil de façon différente. Mais cette contrainte peut être une opportunité et l'occasion pour les bibliothèques d'interroger leurs habitudes, de revoir leurs pratiques et de trouver des solutions qui amélioreront le confort de l'ensemble de leurs usagers.

La version électronique de ce guide est accessible sur le site de l'ARALD ([www.arald.org](http://www.arald.org)) et sur les sites des bibliothèques départementales de Rhône-Alpes.

\* Cette journée, intitulée « Bibliothèque et Handicap : de l'accessibilité des bâtiments à l'accès aux services, comment appliquer concrètement la loi du 11 février 2005 ? », a eu lieu le 11 décembre 2009 à Lyon (Musée des Beaux-Arts).

# INTRODUCTION

En France, la question du handicap est encadrée principalement par deux grandes lois : la loi d'orientation en faveur des handicapés du 30 juin 1975 et celle du 11 février 2005 « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ».

La loi du 11 février 2005 apporte des évolutions fondamentales dans la prise en compte et le traitement du handicap : désormais ce n'est plus à la personne handicapée de s'adapter à la société mais à la société d'adapter l'environnement pour permettre son intégration. Les situations de handicap doivent donc être compensées.

Politiquement et juridiquement, cette loi implique une mobilisation importante de la société française et de ses institutions pour favoriser l'intégration des personnes handicapées.

## Qu'est-ce que le handicap ?

L'article 2 de la loi du 11 février 2005 précise que « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant ».



« Les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler, y recevoir les informations qui y sont diffusées dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps [...] » (Loi du 11 février 2005, article 41).

## Qu'est-ce que l'accessibilité ?

L'accessibilité est « *la réduction de la discordance entre, d'une part, les possibilités, les compétences et les capacités d'une personne et, d'autre part, les ressources de son environnement lui permettant de façon autonome de participer à la vie de la cité* » (définition adoptée en 2006 par la Délégation interministérielle aux personnes handicapées, devenue Comité interministériel du handicap en novembre 2009).

## Bibliothèques et accessibilité

---

Les conditions d'accessibilité d'un équipement culturel ne relèvent pas seulement du cadre bâti, mais aussi de la politique d'information et de communication, ainsi que de l'offre culturelle proposée. L'enjeu est de penser d'une manière globale le fonctionnement de l'établissement plutôt que de travailler sur des impossibilités ponctuelles.

*« Il s'agit de se poser les questions essentielles à l'usage et à la compréhension des lieux et de prendre en compte un certain nombre d'actions inhérentes à la logique de déplacement et de participation : se déplacer d'un point à un autre ; se repérer, s'orienter, comprendre l'espace ; accéder aux bâtiments et locaux ; accéder à l'offre et utiliser les équipements proposés par l'établissement ; communiquer et participer ; se reposer ; être et se sentir en sécurité ; utiliser et jouir des locaux dans des conditions de commodité et de confort adaptées à leur finalité ».*

**[www.culture.gouv.fr/handicap/equipements.html](http://www.culture.gouv.fr/handicap/equipements.html)**

L'application et le respect de la loi du 11 février 2005 se traduisent pour les bibliothèques par des mesures à prendre pour la mise en accessibilité de l'établissement dans son ensemble : abords, circulations extérieures et intérieures, aménagements et équipements, information, communication et accueil, collections, animations, actions de médiation...

La loi apporte un cadre précis pour la mise en accessibilité des bâtiments et des services de communication en ligne. Elle donne également un esprit général à respecter pour le fonctionnement des équipements (permettre l'autonomie des personnes handicapées, assurer leur sécurité, garantir l'accès égal aux services...) sans systématiquement y associer des normes.

Pour être conseillée dans cette démarche, la bibliothèque pourra se rapprocher des institutions éducatives, médicales, médico-sociales et des associations du monde du handicap présentes sur le territoire. Les échanges avec ces structures sont essentiels pour mieux connaître les personnes handicapées, les informer des ressources disponibles et des services de la bibliothèque, et leur proposer des animations.

Les solutions mises en place pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap bénéficieront également à l'ensemble des publics.



## Chambéry (Savoie)

# ACCESSIBILITÉ À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Par une volonté municipale, la question du handicap a été prise en compte dès la conception de la médiathèque. De nombreux aménagements ont ainsi été effectués dans le cadre du label «Tourisme et handicap» : installation de bandes podotactiles, sécurisation des escaliers et amélioration de la signalétique (handicaps visuel et mental), alerte visuelle dans les sanitaires pour les personnes sourdes... Des plans multi-sensoriels ont été installés à chaque niveau. Adaptés aux personnes handicapées visuelles, ils ont été pensés pour être accessibles à tous, y compris aux usagers en fauteuil. Ils permettent d'identifier les points stratégiques par un système de représentation en relief et un marquage en noir et en braille, et d'expliquer l'organisation du bâtiment. Bandes au sol et plans sont aussi des repères pour le public valide.

Depuis son ouverture en 1992, l'atelier Médiavue met à la disposition des personnes déficientes visuelles des outils d'aide à la lecture : une loupe électronique et deux ordinateurs équipés d'une synthèse vocale, d'un logiciel d'agrandissement de texte, d'un terminal braille, d'une imprimante braille et d'une imprimante laser. Du personnel formé accompagne les usagers. Médiavue est aussi de plus en plus utilisé par des personnes dyslexiques, aphasiques ou affectées d'un handicap mental.

Le public sourd nécessite une approche très ciblée. Le guide du lecteur a été réécrit à son intention en partenariat avec l'Association départementale pour l'insertion des sourds, Savoie (ADIS), et un accueil spécifique est assuré depuis 2010 par des bibliothécaires formées à la LSF. L'installation d'une cabine téléphonique adaptée avec interprétariat via Internet est en projet.

Médiathèque Jean-Jacques Rousseau  
Carré Curial – B.P. 68  
73002 Chambéry cedex  
Tél. : 04 79 60 04 04  
[www.bm-chambery.fr](http://www.bm-chambery.fr)

Dans les collections, les documents adaptés sont privilégiés et mis en valeur. Les livres enregistrés, tous étiquetés en braille, et les livres en gros caractères sont réunis en un même lieu, près de l'atelier Médiavue. Les DVD avec audiodescription, LSF ou sous-titrage pour malentendants sont inclus dans le fonds général et signalés par des pictogrammes.

Une attention toute particulière est portée à l'accessibilité des animations. Les expositions les plus importantes comportent systématiquement une visite guidée traduite en LSF et une autre adaptée pour les personnes déficientes visuelles. Il est devenu habituel d'inclure des albums en braille dans les lectures lors d'animations pour les enfants et de traduire en langue des signes des heures du conte. Le thème du handicap a fait l'objet de nombreuses manifestations.

Dans un objectif de communication, la bibliothèque participe à toute manifestation et instance municipale liées au handicap. La responsable de Médiavue intervient dans de nombreuses formations professionnelles (pour les guides touristiques, les infirmières, les bibliothécaires...).

Au final, deux principes nous paraissent fondateurs :

- La question du handicap est à prendre en compte très en amont dans tous les projets de la bibliothèque.
- Le handicap est l'affaire de tous, même s'il est très utile de constituer une équipe plus spécialisée.

# REPÈRES ET PARTENAIRES



## LES DIFFÉRENTS HANDICAPS

---

Le « monde du handicap » n'est ni uniforme ni distinct de la société dans laquelle nous vivons. Il recouvre une diversité de déficiences qui varient en nature et en intensité. Les personnes handicapées ont donc des attentes et des besoins spécifiques auxquels les bibliothèques peuvent répondre pour réduire les inégalités d'accès à l'information, au savoir et à la culture.

En France, selon l'étude « Handicap, incapacité et dépendances » (HID) réalisée par l'INSEE entre 1998 et 2001, près de 12 millions de personnes (soit 26,4% des Français) vivent avec une incapacité, une limitation d'activité ou avec un ou plusieurs handicaps. Si ce chiffre ne répond pas précisément à la question du nombre de personnes handicapées qui vivent en France, il révèle le nombre important (et sans cesse croissant compte tenu du vieillissement de la population) de personnes concernées par la question de l'accessibilité.



### Le handicap visuel

---

On distingue :

- la malvoyance : acuité visuelle comprise entre  $1/20$  et  $4/10$  pour le meilleur œil, après correction,
- la cécité : acuité visuelle inférieure à  $1/20$  pour le meilleur œil, après correction.

De la malvoyance à la cécité, le handicap visuel recouvre des déficiences très diverses : perte d'acuité visuelle, difficulté à percevoir les couleurs, photophobie, dégénérescence maculaire chez les personnes âgées, absence totale de vision...

La personne aveugle appréhende le monde principalement par les sens du toucher, de l'ouïe et de l'odorat, et par le mouvement ; même si elle ne voit pas, elle entend et sent une présence.

La personne malvoyante est une personne voyante qui a des besoins spécifiques, notamment se rapprocher des gens et des objets.

Selon l'étude HID, 1,7 million de personnes en France ont une déficience visuelle ; 30% des déficients visuels souffrent d'un polyhandicap ; 61% des déficients visuels sont des personnes âgées de plus de 60 ans.

## Le handicap auditif

---

On distingue :

- la surdité sévère et profonde, souvent de naissance (sourde profond),
- la surdité moyenne ou légère (malentendant).

La surdité provoque chez les enfants des difficultés pour apprendre la langue orale et, par la suite, la langue écrite, avec pour conséquence des retards d'apprentissage des connaissances. On estime que 80% de la population sourde de naissance serait illettrée et que seulement 5% des sourds profonds accèdent à l'enseignement supérieur.

Selon l'étude HID, près de 5,2 millions de personnes souffrent d'une déficience auditive, dont 1,43 million d'une déficience auditive moyenne à sévère et 303 000 personnes d'une déficience auditive profonde ou totale. Quatre déficients auditifs sur cinq déclarent une ou plusieurs autres déficiences, le plus fréquemment d'ordre moteur (44%).





## Le handicap mental

Le handicap mental se traduit par une déficience intellectuelle stable, durable, irréversible. Il est lié à des origines diverses.

Le handicap mental se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision. Les personnes qui en souffrent éprouvent des difficultés pour fixer leur attention, mémoriser les informations et estimer leur importance, évaluer l'écoulement du temps, se repérer dans l'espace, apprécier la valeur de l'argent, mobiliser ou remobiliser leur énergie, connaître l'environnement immédiat ou élargi, les conventions tacites qui régissent l'échange d'informations, les modes d'utilisation des appareillages, dispositifs et automates mis à disposition, les règles de communication et de vocabulaire...

## Le handicap psychique

(reconnu par la loi de 2005 et auparavant nommé maladie mentale)

### Attention !

Il y a souvent confusion entre handicap mental et handicap psychique. Ces deux types de handicap ont des origines et des caractéristiques différentes, mais ils peuvent avoir pour point commun des comportements qui modifient la relation à l'autre.

Les personnes ayant un handicap psychique sont atteintes de troubles d'origine psychique (névroses, psychoses...) ou physiologique amputant, limitant ou déformant, de façon plus ou moins passagère et à des degrés divers, le contrôle de leur activité mentale, affective ou physique. Les capacités mentales, cognitives et intellectuelles de ces personnes restent intactes, mais peuvent se trouver perturbées par les symptômes (les manifestations) de ces maladies. Ces maladies peuvent être soignées et les personnes guéries ou leur état stabilisé.

## Le handicap moteur

---

Une déficience motrice est une atteinte de la capacité du corps ou d'une partie du corps à se mouvoir. Cette capacité peut concerner, entre autres : le déplacement, la posture, l'action sur le monde extérieur, la communication, la perception du monde extérieur, l'alimentation. La déficience peut avoir des répercussions sur tout ou partie de ces activités, et dans des proportions plus ou moins grandes.

La motricité s'appuie sur un schéma corporel complexe : le système nerveux, la moelle épinière, les muscles, les nerfs, les articulations... La déficience touche l'un ou plusieurs de ces éléments ; on retrouve sous le terme de « handicap moteur » des affections ou altérations très diverses, qu'elles soient en lien direct avec la déficience ou qu'elles constituent des difficultés associées : paraplégie ou tétraplégie, infirmité motrice cérébrale, scléroses, amputations, mais aussi scoliose, polyarthrites, nanisme...

La déficience motrice peut s'accompagner de troubles associés, notamment en cas de traumatisme crânien ou dans le cas d'infirmité motrice cérébrale, tels que des troubles dans la maîtrise des gestes (tremblements, maladresse), de la vision, du langage (difficulté à articuler), de la mémoire et de l'attention. Elle peut entraîner un manque de contrôle émotionnel, un sentiment d'insécurité, de l'agitation...

### Attention !

Le handicap moteur ne se réduit pas seulement à l'image d'une personne en fauteuil roulant. Il ne doit pas être confondu avec une déficience intellectuelle. Par exemple, certaines personnes ont des difficultés d'élocution mais leurs capacités intellectuelles ne sont absolument pas affectées.



Cyberespace de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Résidence heureuse », Annecy (74).

## Les handicaps invisibles

Le handicap invisible se définit par la diminution de l'usage d'une ou de plusieurs fonctions, ou par une grande fatigabilité. Les fonctions le plus souvent concernées sont la locomotion, la vue, l'audition, la parole ainsi que le comportement général. Sont concernés les personnes âgées, les femmes enceintes, les convalescents, les malades (souffrant de cardiopathie, de diabète, de lombalgie, de maladies rares) et les personnes ayant subi des lésions cérébrales.

### EN SAVOIR PLUS +

- *Culture et handicap. Guide pratique de l'accessibilité* (2007). Définition des handicaps (p. 76-89) : [www.culture.gouv.fr/handicap/pdf/guide76-89.pdf](http://www.culture.gouv.fr/handicap/pdf/guide76-89.pdf)
- *Culture et handicap. Équipements culturels et handicap mental* (2010). Reconnaître le handicap mental (p. 16-23) : [www.culture.gouv.fr/handicap/pdf/handicapmental2010-p1-39.pdf](http://www.culture.gouv.fr/handicap/pdf/handicapmental2010-p1-39.pdf)
- Handipole, site d'information (sur les dispositifs emploi, formation insertion et handicap en Ile-de-France), propose des repères pour la compréhension des différents handicaps : [www.handipole.org/spip.php?rubrique24](http://www.handipole.org/spip.php?rubrique24)

## LES PARTENAIRES

---

L'application de la loi de 2005 est une opportunité donnée aux bibliothèques de repérer les institutions, associations ou structures travaillant dans le secteur du handicap dans leur territoire, afin de mieux connaître et évaluer les besoins des personnes handicapées et de proposer des actions cohérentes en partenariat.

Un partenariat local sera nécessaire pour la bibliothèque et très utile dans de nombreuses actions :

- l'aménagement des locaux, l'équipement en matériel spécifique, la signalétique,
- l'information et la sensibilisation du personnel,
- la communication à l'intention des personnes handicapées (aide à la conception de documents adaptés, travail de veille pour l'accessibilité du site Internet),
- la constitution de collections spécialisées,
- la mise en place d'animations accueillant des personnes handicapées,
- la sensibilisation du grand public.



.....  
La connaissance du monde du handicap peut aussi permettre de mettre en place ou de développer d'autres types de partenariats, notamment avec les entreprises et services d'aide par le travail, par exemple pour la sous-traitance de l'équipement des documents de la bibliothèque.  
.....

## Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

---

Voir coordonnées en annexe

La loi du 11 février 2005 instaure le principe d'un guichet unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées et à leur permettre l'accès aux droits. Dans chaque département, une Maison départementale des personnes handicapées a ainsi été créée (avec, le cas échéant, plusieurs antennes), offrant un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées.

Les Maisons départementales des personnes handicapées exercent « *une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs familles ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps* ». Elles prennent la plupart des décisions relatives aux personnes handicapées : reconnaissance du statut de personne handicapée, allocations, orientations vers des établissements ou services spécialisés...



Maison départementale des personnes handicapées de Haute-Savoie, Annecy (74).



Les MDPH sont des groupements d'intérêt public, sous tutelle administrative et financière des Départements, qui associent l'État, les représentants des organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales et des adhérents volontaires. Des représentants des personnes handicapées sont associés à leur fonctionnement. Les MDPH sont des lieux ressources indispensables et des partenaires à impliquer, notamment pour relayer la communication sur l'offre des bibliothèques auprès des personnes handicapées et de leur famille.

## Les associations représentant les personnes handicapées

Il existe à l'échelle locale mais aussi départementale, régionale et nationale de nombreuses associations intervenant dans tous les domaines du handicap. En France, ces associations jouent un rôle important dans la vie des personnes handicapées pour leur représentation, leur défense, leur accompagnement dans leur vie sociale, professionnelle et culturelle. Les plus importantes d'entre elles sont considérées par les pouvoirs publics comme des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de la préparation et de la mise en application des textes de loi.

Au niveau local, certains représentants des personnes handicapées sont impliqués dans les différentes commissions de contrôle créées ou renforcées dans le cadre de la loi du 11 février 2005, telles que la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) ou la commission intercommunale pour l'accessibilité (obligatoire dans chaque commune ou intercommunalité de plus de 5 000 habitants). Ces représentants sont des partenaires à rencontrer pour aider la bibliothèque dans sa démarche de mise en accessibilité et pour mieux connaître les associations locales et les personnes handicapées.

Dans plusieurs départements, ces associations ont constitué des collectifs départementaux afin de coordonner leurs réflexions et leurs actions, et de proposer un interlocuteur unique aux institutions.



.....  
 Contacter les Maisons départementales des personnes handicapées pour connaître les associations locales ou nationales.  
 .....



Foyer de vie  
« Le Goéland »,  
Meythet (74).

## Les structures spécialisées d'accueil des personnes handicapées

---

**Les établissements sanitaires :** Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP), Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP), centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles, hôpital de jour.

**Les structures d'hébergement (pour adultes) :** foyer d'hébergement, foyer occupationnel ou foyer de vie, service d'accueil de jour (SAJ), centre d'insertion par le travail et les loisirs, Foyer d'accueil médicalisé (FAM) ou Maison d'accueil spécialisée (MAS).

**Les établissements de travail protégé :** Établissement et service d'aide par le travail (ESAT, anciennement Centre d'aide par le travail – CAT), Entreprise adaptée (EA).

**Les institutions spécialisées de scolarisation et de formation (pour enfants) :** Institut médico-éducatif (IME), Institut médico-pédagogique (IMP), Institut médico-professionnel (IMPro), Institut d'éducation motrice (IEM).

**Les dispositifs scolaires :** Classe pour l'inclusion scolaire (CLIS, anciennement Classe d'intégration scolaire), Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS, anciennement Unité pédagogique d'intégration – UPI), École régionale d'enseignement adapté (EREA, anciennement École nationale de perfectionnement – ENP).

Les professionnels qui travaillent avec les personnes handicapées sont issus de différents corps de métiers. L'équipe de la bibliothèque aura pour interlocuteurs des travailleurs sociaux (aides médico-psychologiques, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés, éducateurs techniques spécialisés, moniteurs-éducateurs); des professionnels du secteur paramédical (ergothérapeutes, psychomotriciens), ou dépendant de l'Éducation nationale (auxiliaires de vie scolaire, enseignants spécialisés).

#### EN SAVOIR PLUS + + + + + + + +

La liste des établissements spécialisés de la région Rhône-Alpes est disponible dans l'annuaire en ligne de l'action sociale [www.action-sociale.org](http://www.action-sociale.org) ou dans celui du Carrefour des acteurs de l'action sociale et médico-sociale Rhône-Alpes (CREAI – Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée) [www.creai-ra.org](http://www.creai-ra.org)

## Le ministère de la Culture et de la Communication

Le ministère de la Culture et de la Communication porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap et inscrit son action dans le cadre de la loi du 11 février 2005. Le plan d'action, élaboré avec les associations représentatives des personnes handicapées et les autres ministères concernés, est mis en œuvre à travers des conventions nationales interministérielles, des journées de rencontres nationales et régionales, une collection de guides « Culture et handicap », le pilotage de la commission nationale Culture et handicap. Un dossier thématique est accessible sur le site [www.culture.gouv.fr/handicap](http://www.culture.gouv.fr/handicap).

La commission nationale Culture et handicap a été créée en 2001 ; elle est l'instance de dialogue et de concertation entre les ministères concernés, les associations représentatives des personnes handicapées et le milieu culturel et artistique.

Le Service du livre et de la lecture (ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles – DGMIC) coordonne les politiques de développement de la lecture en direction des différents publics.

La Bibliothèque publique d'information (BPI) pilote la mission « Lecture-handicap » et coopère avec les bibliothèques développant des services adaptés aux personnes handicapées. Elle anime le site collaboratif ALPHABib (Améliorer l'accueil des personnes handicapées en bibliothèques), assure une veille professionnelle et diffuse l'information, contribue à la formation des professionnels sur ce thème, relaie les besoins des bibliothèques au sein de la commission nationale Culture et handicap.  
**[www.alphabib.fr](http://www.alphabib.fr)**

En Rhône-Alpes, la Direction régionale des affaires culturelles participe au programme Culture et handicap, qui s'articule autour de trois axes : améliorer l'accessibilité des lieux culturels, développer l'offre culturelle pour les personnes en situation de handicap, encourager les pratiques artistiques et soutenir les initiatives artistiques autour du handicap. De son côté, le Service livre et lecture soutient les bibliothèques et aide au développement de l'offre de lecture afin que soient installées les conditions permettant à chacun d'être mis en contact avec le livre.  
**[www.culture.gouv.fr/rhone-alpes/service/drac.htm](http://www.culture.gouv.fr/rhone-alpes/service/drac.htm)**

## Les autres partenaires

---

Un label national « Tourisme & handicap » a été créé pour signaler les lieux d'hébergement, d'activités de loisirs et culturelles accessibles. En cohérence avec les actions ministérielles menées au niveau national, la Mission d'ingénierie touristique Rhône-Alpes (MITRA) travaille avec les collectivités territoriales et les lieux d'accueil pour développer et signaler les activités touristiques accessibles.

**<http://pro.rhonealpes-tourisme.com>**, rubrique « Ingénierie/Observatoire, tourisme et handicaps.

Sur un même territoire, d'autres structures ou acteurs culturels (musées, théâtres, compagnies de danse, orchestres...) mènent des actions innovantes intégrant différents publics. La bibliothèque peut se rapprocher de ces acteurs pour échanger sur les pratiques et éventuellement développer des actions en partenariat pour les personnes handicapées, dans un esprit de pluridisciplinarité.

## Montbrison (Loire)

# LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE FACE AU HANDICAP

Créée il y a plus de trente ans, la bibliothèque de Montbrison ne possède comme aménagement spécifique qu'un seul plan incliné, situé à l'entrée principale de l'établissement; à l'intérieur, deux obstacles : un premier escalier pour accéder à la salle de lecture, un deuxième pour atteindre la section jeunesse située à l'étage.

Il y a vingt-cinq ans, nous avons été confrontés à la demande d'un éducateur encadrant un groupe d'adultes handicapés psychomoteurs qui souhaitait que nous leur présentions des ouvrages sur l'éducation sexuelle. Pris au dépourvu face à cette problématique quasi insoluble (une équipe non préparée au handicap, des locaux mal adaptés, une appréhension légitime face à ce type d'animation), nous avons dû décliner cette première demande. Mais elle nous a permis de démarrer une réflexion et nous avons décidé de nous jeter à l'eau, avec nos faibles moyens, mais notre volonté de bien faire...

Après avoir établi des contacts avec des éducateurs, des psychologues et un pédopsychiatre, j'ai ainsi pu organiser, pour mes collaboratrices, de petits stages de sensibilisation et de formation qui ont permis de dédramatiser et de démystifier le handicap, afin que chaque membre de l'équipe puisse avoir une approche sereine de la personne handicapée.

Nous avons alors commencé à recevoir des groupes d'enfants de l'ADAPEI, à qui nous avons proposé des présentations de livres, des lectures de contes ou des ateliers créatifs. Ces premières expériences connurent un succès certain et furent une grande satisfaction pour tous les membres de l'équipe. Depuis lors, nous avons reçu de plus en plus de demandes d'accueil de différents groupes.

### Bibliothèque municipale

5, place de l'Hôtel de Ville - 42600 Montbrison  
Tél. : 04 77 96 39 30 - [www.ville-montbrison.fr](http://www.ville-montbrison.fr)

Depuis une quinzaine d'années, nous recevons notamment des groupes de cinq à dix enfants du centre pédopsychiatrique de Montbrison (enfants soignés en hôpital de jour), des enfants autistes (expérience récente et ô combien enrichissante, dans le cadre des « Mercredis du conte »); de plus, six groupes de l'ADAPEI viennent régulièrement au cours de l'année.

Finallyment, sans espace aménagé et avec peu de moyens financiers, nous sommes arrivés à mettre en place des actions simples : lectures à voix haute, ateliers créatifs, jeux, chansons, comptines, interventions de conteurs... Et ce, à partir des collections existantes, enrichies au fil des années, et en partenariat avec différentes associations ou institutions en charge de personnes handicapées. Parfois, nous avons dû faire appel aux services techniques pour pouvoir transporter un fauteuil roulant, par exemple. Mais surtout, il nous semble que ce type d'animation nécessite une attention et une vigilance de chaque instant, face à d'éventuels troubles du comportement, ou à des difficultés émotionnelles.

Il est important de souligner qu'une professionnalisation du personnel est indispensable et que les bibliothèques doivent collaborer entre elles, mutualiser leurs informations sur l'accueil de ce public et sur les actions à mener, enrichies des expériences de tous.

De notre côté, nous allons continuer à développer ces actions en attendant l'ouverture d'une médiathèque tête de réseau (en 2013), dont les aménagements prendront en compte ce public.

Aurelia Duplan

# BÂTIMENTS ET ESPACES

## DE L'EXTÉRIEUR VERS L'INTÉRIEUR : LA CHAÎNE DE L'ACCESSIBILITÉ



La loi du 11 février 2005 oblige les établissements recevant du public (ERP) à être accessibles à tout type de public au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Plusieurs étapes sont prévues pour aider les collectivités ou administrations propriétaires de ces établissements à s'engager dans une démarche de mise en conformité. Le diagnostic d'accessibilité, véritable état des lieux, donne des indications sur les travaux à engager et sur les budgets à prévoir pour la mise en conformité des bâtiments au regard de la loi.

## LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE



### La loi

La loi de 2005 a été complétée par de nombreux arrêtés et décrets d'application ; les arrêtés du 17 mai 2006 et 1<sup>er</sup> août 2006 (complétés et modifiés par l'arrêté du 30 novembre 2007) précisent les caractéristiques techniques relatives à l'accessibilité du cadre bâti, à mettre en œuvre avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Au sein des collectivités, le projet de mise en accessibilité d'un bâtiment doit être conçu en lien étroit avec deux autres documents de programmation :

- le **schéma directeur d'accessibilité des services des transports publics**, élaboré par les autorités compétentes pour l'organisation du transport public, prend en compte les difficultés, les contraintes, les besoins locaux, et établit un programme de mise en accessibilité à échéance de 2015 (Loi du 11 février 2005, article 45).
- le **plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics**, établi dans chaque commune à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale, fait partie intégrante du plan de déplacements urbains quand il existe (Loi du 11 février 2005, article 45).

Pour accompagner la mise en œuvre de ce processus, les communes ou intercommunalités de 5 000 habitants ou plus ont l'obligation de créer des commissions communales ou intercommunales d'accessibilité. « Cette commission dresse le constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant » (Loi du 11 février 2005, article 46).

La Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité est consultée par le préfet de département sur la sécurité, sur l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et en cas de demande de dérogation aux règles d'accessibilité. Elle émet un avis sur les demandes d'autorisation ou de dérogation. Les associations de personnes handicapées sont représentées au sein de la commission par quatre membres.

## Le diagnostic des conditions d'accessibilité des établissements recevant du public

---

Le décret n° 2009-500 du 30 avril 2009 fixe les échéances pour la réalisation du diagnostic des conditions d'accessibilité des ERP. Le diagnostic comprend un état des lieux de l'existant, des préconisations pour la mise aux normes ainsi qu'une estimation du montant des travaux à réaliser.

Les ERP sont classés suivant leur activité (ou « type » désigné par une lettre définie par le règlement de sécurité incendie) et leur capacité (ou « catégorie » définie par le Code de la construction et de l'habitation). Pour les ERP du premier groupe (catégorie 1 à 4), le nombre de personnes pris en compte pour la détermination de la catégorie comprend le public et le personnel n'occupant pas des locaux indépendants qui posséderaient leurs propres dégagements. Pour les ERP du deuxième groupe (catégorie 5), seul le public (et non le personnel) est pris en compte.

Les ERP de 5<sup>e</sup> catégorie n'appartenant pas à l'État ne sont pas dans l'obligation de réaliser un diagnostic. Toutefois, ils devront être en conformité avec la loi de 2005 au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ; la réalisation d'un diagnostic peut donc s'avérer pertinente et leur permettre, en fonction des résultats de l'état des lieux, de revoir l'organisation interne et le fonctionnement du bâtiment.



.....  
Pour aider les propriétaires et responsables des ERP à choisir un prestataire ayant les compétences spécifiques requises parmi les nombreuses entreprises proposant la réalisation de diagnostics, le ministère de la Culture et de la Communication a élaboré un cahier des charges type pour l'appel d'offres au diagnostic. [www.culture.gouv.fr/handicap/outils.html](http://www.culture.gouv.fr/handicap/outils.html), rubrique « Rappel réglementaire ».  
.....





## VENIR À LA BIBLIOTHÈQUE

Des abords de la bibliothèque jusqu'à l'intérieur de l'équipement, un certain nombre de règles et de normes sont définies par la loi. L'aménagement et la construction sont à envisager dans une logique de déplacement et de participation de l'utilisateur. L'enjeu est de permettre à toute personne d'être autonome, de pouvoir se repérer, de comprendre l'espace, d'accéder et de sortir en toute sécurité des bâtiments ; à tout moment l'utilisateur doit savoir où il se trouve.



L'image d'une « chaîne de l'accessibilité » représente parfaitement les objectifs à atteindre en terme de fluidité, de continuité, de cohérence et de sécurité.



(d'après Dominique Ferté, *L'Accessibilité en pratique*, Éditions Le Moniteur)

## Les transports en commun et le stationnement



### Dispositions relatives au stationnement automobile :

« Tout parc de stationnement automobile intérieur ou extérieur à l'usage du public et dépendant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public doit comporter une ou plusieurs places de stationnement adaptées pour les personnes handicapées et réservées à leur usage. » [...] « Ces places adaptées sont localisées à proximité de l'entrée, du hall d'accueil ou de l'ascenseur et reliées à ceux-ci par un cheminement accessible » (Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006, article 3).

Un travail de concertation du responsable de la bibliothèque avec les services chargés des transports urbains est nécessaire pour éviter toute rupture dans la chaîne de déplacement, du domicile de la personne handicapée à la bibliothèque. Un arrêt à proximité de la bibliothèque favorise l'autonomie et bénéficie de fait à toute personne non motorisée (enfants, personnes âgées, etc.).

Les normes concernant le nombre de places de stationnement, leurs repérages, dimensions, atteintes et usages sont détaillées précisément dans l'article 3 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006.



Parc de stationnement et cheminement accessible.  
Foyer de vie « Le Goéland »,  
Meythet (74).



TROTTOIRS  
 SOLS  
 PENTES  
 RESSAULTS  
 POTEAUX  
 LARGEUR DES PASSAGES  
 BORNES  
 OBSTACLES

## Un cheminement accessible

Le cheminement accessible doit permettre l'autonomie, la sécurité et faciliter les déplacements des usagers. Chaque obligation et chaque interdiction sont modulées par des normes à mettre en œuvre en cas d'impossibilités techniques.

Le principe est d'éviter au maximum les différences de niveau (normes à respecter pour les pentes et les ressauts s'ils sont inévitables). Une personne en fauteuil roulant doit pouvoir manœuvrer et faire demi-tour à chaque point où un choix d'itinéraire lui est donné et deux personnes en fauteuil roulant se croiser (ou, a minima, une personne en fauteuil roulant et un piéton doivent pouvoir se croiser).

Le cheminement doit pouvoir s'effectuer sur un sol stable, sans obstacles (au sol et en hauteur) ou, à défaut, ceux-ci doivent être correctement signalés.



### Dispositions relatives aux cheminements extérieurs

« Un cheminement accessible doit permettre d'accéder à l'entrée principale, ou à une des entrées principales, des bâtiments depuis l'accès au terrain. Le choix et l'aménagement de ce cheminement sont tels qu'ils facilitent la continuité de la chaîne du déplacement » [...] « Le cheminement accessible [...] permet de se localiser, s'orienter et atteindre le bâtiment en sécurité ». (Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006, article 2, partie I).

Les caractéristiques techniques sont précisées dans la partie II du même article.



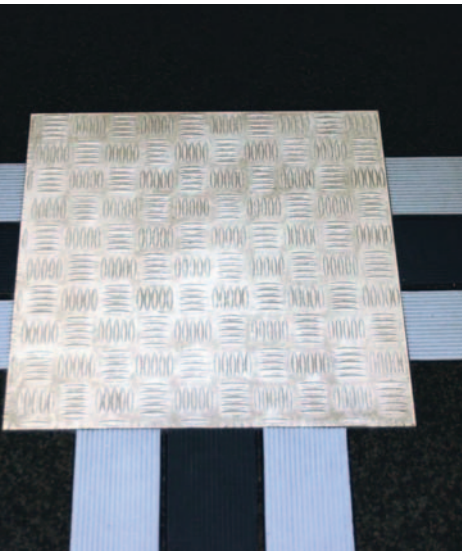
## ÉCLAIRAGE

### BANDES DE GUIDAGE

#### Un itinéraire balisé

Afin de guider l'utilisateur, une signalétique claire et repérable informera, orientera et jalonnera le parcours de la personne. Le cheminement accessible doit se distinguer de son environnement par un contraste visuel et tactile, ou à défaut apporter un repère continu à la fois tactile et visuel pour les personnes aveugles et malvoyantes.

Sur la façade extérieure du bâtiment, la fonction « bibliothèque » sera clairement identifiée, ainsi que ses horaires d'ouverture. Ces informations seront parfaitement lisibles et traduites en braille, ou signalées par une borne sonore.



### SIGNALÉTIQUE



**Information et signalisation** (Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006, annexe 3)

**Dispositions relatives aux cheminements extérieurs – Repérage et guidage :** « Une signalisation adaptée doit être mise en place à l'entrée du terrain de l'opération, à proximité des places de stationnement pour le public, ainsi qu'en chaque point du cheminement accessible où un choix d'itinéraire est donné à l'utilisateur » (Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006, article 2, partie II).

**Dispositions relatives à l'éclairage :** « La qualité de l'éclairage, artificiel ou naturel, des circulations intérieures et extérieures doit être telle que l'ensemble du cheminement est traité sans créer de gêne visuelle. Les parties du cheminement qui peuvent être source de perte d'équilibre pour les personnes handicapées, les dispositifs d'accès et les informations fournies par la signalétique font l'objet d'une qualité d'éclairage renforcée » (Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006, modifié et complété par l'arrêté du 30 novembre 2007, article 14).

Bandes de guidage podotactiles à la Médiathèque Jean-Jacques Rousseau, Chambéry (73).

RAMPE

BOUTON D'APPEL

INTERPHONE

PORTE

## L'entrée et la sortie

Une seule entrée sera prévue pour l'ensemble des usagers. Cependant, en cas d'impossibilité, une autre entrée pourra être aménagée pour les personnes handicapées. Les systèmes de communication entre le public et le personnel (interphone, bouton d'appel) doivent être facilement repérables.

L'ouverture des portes ne devra pas exiger un effort trop important ni une manœuvre trop difficile. Les portes vitrées seront signalées par des bandes horizontales de couleur situées à plusieurs hauteurs (enfants et adultes).



### Dispositions relatives aux cheminements extérieurs

(Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006, modifié et complété par l'arrêté du 30 novembre 2007, article 2).

**Dispositions relatives aux accès à l'établissement ou l'installation** (*ibid.*, article 4).

**Dispositions relatives aux portes, portiques et sas** : « Les poignées de porte doivent être facilement préhensibles et manœuvrables en position "debout" comme "assis", ainsi que par une personne ayant des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet. » (*ibid.*, article 10).

**Dispositions relatives aux locaux ouverts au public, aux équipements et dispositifs de commande** : « Les usagers handicapés doivent pouvoir accéder à l'ensemble des locaux ouverts au public et en ressortir de manière autonome » (*ibid.*, article 11).

**Dispositions relatives aux sorties** (*ibid.*, article 13).



# AMÉNAGER LA BIBLIOTHÈQUE

L'aménagement de la bibliothèque est déterminant pour le confort, l'autonomie et le plaisir de tous les usagers. Des adaptations seront nécessaires pour l'accueil des personnes handicapées.

Il n'existe pas toujours de normes précises, ni de mode d'emploi pour régler tous les détails d'agencement. Le dialogue avec les associations, institutions et personnes handicapées permettra de définir plus concrètement quelles actions mettre en œuvre pour apporter confort et autonomie aux différents usagers de la bibliothèque.

ALLÉES  
CHEMINS DE GUIDAGE  
ASCENSEURS  
ESCALIERS

## La circulation dans la bibliothèque

Il est recommandé de traiter les espaces entre les rayonnages comme des circulations intérieures horizontales, respectant 1,40 m minimum afin de faciliter le croisement entre une personne en fauteuil et un piéton (Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006, article 6).

De larges travées permettent un meilleur confort d'usage pour tous : il est ainsi plus facile de passer entre les rayonnages avec un chariot, de fouiller dans les bacs...



### Les circulations intérieures verticales (Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006, article 7)

**Escaliers :** « Les escaliers doivent pouvoir être utilisés en sécurité par les personnes handicapées y compris lorsqu'une aide appropriée est nécessaire. La sécurité des personnes doit être assurée par des aménagements ou équipements facilitant notamment le repérage des obstacles et l'équilibre tout au long des escaliers » [...] « L'escalier, quelle que soit sa conception, doit comporter une main courante de chaque côté » (*ibid.*, article 7.1).

**Ascenseurs :** « Un ascenseur est obligatoire : 1/ si l'effectif admis aux étages supérieurs ou inférieurs atteint ou dépasse cinquante personnes ; 2/ lorsque l'effectif admis aux étages supérieurs ou inférieurs n'atteint pas cinquante personnes et que certaines prestations ne peuvent être offertes au rez-de-chaussée. » [...] « Lorsque le bâtiment comporte un ascenseur, tous les étages comportant des locaux ouverts au public doivent être desservis » (*ibid.*, modifié et complété par l'arrêté du 30 novembre 2007, article 7.2).

PLANS

PICTOGRAMMES

PANNEAUX

## La signalétique

La signalétique s'appuiera sur différents types d'information (visuelle, sonore, tactile) et comprendra des dispositifs d'identification (étiquettes placées directement sur les étagères), de localisation (panneaux présentant les différents espaces) et d'autres informations (plans d'information).



• Prévoir deux indications de signalisation à deux hauteurs différentes (au maximum à 1,80 m du sol et au minimum à 1 m du sol). Attention aux obstacles qui pourraient entraver la lecture des panneaux!

• Les polices de caractères de type **Arial** ou **Helvetica**, corps 18, gras ou semi-gras sont à privilégier. La taille des lettres et l'épaisseur du trait dépendront de la distance de lecture.

• Éviter les supports transparents ou brillants. Rechercher les contrastes entre le support et l'écrit : fonds de couleur/encres. L'association la plus efficace est la suivante :

**lettres noires sur fond jaune.**

• Associer textes et images pour aider à la compréhension de l'information. Privilégier l'usage de pictogrammes homologués (produits par l'AFNOR).

Plan tactile  
et sonore,  
Carré Curial,  
Chambéry (73).





## Savigneux (Loire)

# UNE BIBLIOTHÈQUE ACCESSIBLE

Médiathèque municipale  
17, allée des Mésanges  
42600 Savigneux  
Tél. : 04 77 58 50 84  
www.savigneux.fr



La municipalité de Savigneux a saisi l'occasion d'un programme de logements sociaux, dont 75% devaient être adaptés pour recevoir des personnes handicapées, pour proposer l'implantation de la médiathèque au rez-de-chaussée de l'immeuble. L'opportunité pour la bibliothèque de passer de 40 à 227 m<sup>2</sup> !

Sachant que nous allions intégrer de tels locaux, il semblait naturel et absolument nécessaire de suivre les mêmes orientations que l'immeuble et de réfléchir à une bibliothèque accessible.

Nous avons été attentifs, lors de l'implantation du mobilier, à ménager des espaces suffisants entre les éléments pour permettre à des fauteuils roulants de passer. Nous avons au sein de notre équipe de bénévoles deux personnes en fauteuil qui nous ont aidés à disposer les nouveaux mobiliers pour garantir une bonne accessibilité.

Nous avons également porté une attention particulière au matériel informatique, en choisissant des écrans plats, des claviers avec des touches raccourci (Internet, messagerie...). Nous avons remplacé la souris traditionnelle par une « trackball » qui demande moins de mobilité de la main. L'un de nos postes de consultation est également équipé d'un logiciel « Zoomtext » qui permet de grossir les caractères à l'écran, quelle que soit l'application utilisée.

Laurence Romestein

## L'aménagement des espaces

La bibliothèque doit être aménagée afin de limiter les obstacles. L'implantation de la bibliothèque sur un seul niveau au rez-de-chaussée est idéale. Une implantation sur deux niveaux reste possible mais elle implique un aménagement (ascenseur) ou, si une dérogation est accordée, une organisation différente pour que tous les services soient aussi accessibles au rez-de-chaussée.



### Dispositions relatives à l'accueil du public :

« Les banques d'accueil doivent être utilisables par une personne en position "debout" comme en position "assis" et permettre la communication visuelle entre les usagers et le personnel. » (Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006, article 5).

**Dispositions relatives aux locaux ouverts au public, aux équipements et dispositifs de commande** (*ibid.*, article 11).

**Dispositions relatives aux sanitaires :** « Chaque niveau accessible, lorsque des sanitaires y sont prévus pour le public, doit comporter au moins un cabinet d'aisances aménagé pour les personnes circulant en fauteuil roulant et comportant un lavabo accessible. » (*ibid.*, modifié et complété par l'arrêté du 30 novembre 2007, article 12).

## L'accueil

L'accueil est un moment privilégié pour informer et accompagner l'ensemble des usagers de la bibliothèque. Certaines bibliothèques ont un espace dédié à l'accueil, d'autres non. S'il existe, il doit répondre à des normes très précises quant à la hauteur de la banque d'accueil, l'éclairage, la diversité des systèmes d'information (visuelle, sonore), etc.



Banque de prêt à la Bibliothèque de Saint-Pierre-en-Faucigny (74).

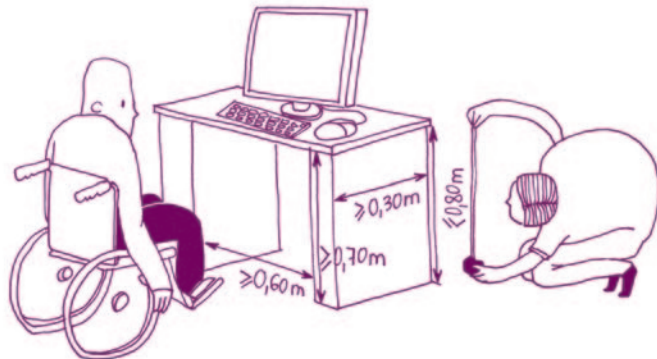
## Le mobilier

Il est nécessaire de penser à la hauteur, à la profondeur du mobilier pour que les collections soient librement accessibles aux usagers en position assise comme debout. Le déplacement en fauteuil roulant implique une approche visuelle et gestuelle différente de celle de l'adulte debout, mais proche de celle de l'enfant valide debout. Les rayonnages ne doivent être ni trop haut ni trop bas, et les étagères aérées. Sont recommandés : une hauteur maximale de 1,50 m ainsi qu'une limite minimale de 0,80 m, et un espacement entre les rayonnages de 1,40 m (norme pour les circulations intérieures).

En dessous des bacs, un espace vide, au minimum de 0,70 m de hauteur, de 0,30 m de profondeur et de 0,60 m de largeur, est obligatoire pour permettre le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant.

Les tables obéissent aux mêmes critères et auront obligatoirement une hauteur maximale de 0,80 m. Il existe des tables dont la hauteur de plateau est modulable (réglage électrique permettant une hauteur au-dessus ou en dessous des valeurs habituelles).

Des sièges seront disposés dans la bibliothèque ; ils augmenteront le confort de tous les usagers.



## L'informatique

---

Au moins un des postes informatiques sera accessible aux personnes en fauteuil roulant et aux jeunes lecteurs. Si la bibliothèque possède un espace informatique et multimédia, un ou plusieurs postes seront adaptés aux personnes handicapées. Ils seront équipés d'écrans, claviers, souris, imprimantes, scanners et logiciels spécifiques.



### EN SAVOIR PLUS

- Voir p.46-55 « Informer, accueillir et accompagner » pour des exemples de matériel adapté.
- Certaines Maisons départementales des personnes handicapées peuvent apporter des conseils sur les équipements.
- **www.alphabib.fr**, la rubrique « Aides techniques » apporte des repères sur le matériel spécifique pouvant être utilisé en bibliothèque.



## Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche)

# L'AMÉNAGEMENT DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La nouvelle bibliothèque municipale, équippement de 250 m<sup>2</sup>, offre un espace accueillant et propose des services adaptés pour tous les publics. Au moment de la construction, nous avons été attentifs à l'aménagement intérieur. Pour l'acquisition du mobilier, nous avons rédigé un cahier des charges imposant la prise en compte des besoins du jeune public et des personnes à mobilité réduite.

Ainsi, il a été demandé que la hauteur de la banque de prêt puisse privilégier le contact avec le public, que les étagères de l'espace adulte ne dépassent pas 1,80 m et que les étagères de la section jeunesse ne s'élèvent pas à plus d'1,50 m. De la même façon, les bacs de cette section devaient avoir des hauteurs progressives en fonction de l'âge : 0,30 m, 0,50 m et 0,70 m. Nous avons également demandé aux fournisseurs de prévoir un plan d'implantation respectant certains points : les différents espaces devaient être bien repérés pour que, dès son entrée, un visiteur ait une vue d'ensemble sur toute la bibliothèque et ses différents services. Et nous avons souhaité que les éléments du mobilier soient distants de 1,40 m, pour permettre une circulation plus facile.

Bibliothèque municipale  
Place Allende-Neruda  
07150 Vallon-Pont-d'Arc  
Tél. : 04 75 87 28 11

Les collections de la bibliothèque ont été augmentées de façon importante avec la collaboration de la Bibliothèque départementale. Les ouvrages en gros caractères (très demandés) sont plus nombreux et un fonds de documents sonores a été créé. L'espace multimédia, réalisé avec le soutien des Inforoutes de l'Ardèche, comporte six postes.

La nouvelle bibliothèque est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Le nombre d'abonnés a triplé pendant l'été et la consultation sur place, inexistante auparavant, se développe. On assiste aujourd'hui à une appropriation des lieux par le public.

Rémi Cordina



RÉVERBÉRATION DU SON

DÉCIBELS

ÉCHO

## Les adaptations techniques

### La qualité acoustique

La qualité acoustique et l'isolation phonique de la bibliothèque doivent être bien étudiées et adaptées aux besoins des personnes handicapées. Certaines, en effet, peuvent avoir une sensibilité accrue aux bruits, perçus comme des agressions ; pour d'autres, l'accès à l'information se fait principalement par l'ouïe. L'insonorisation est également une condition indis-

pensable pour que l'utilisation d'un appareil de correction auditive soit efficace.

La loi ne définit pas de normes spécifiques, mais on peut recommander que le niveau de bruit ambiant n'excède pas 50 à 60 décibels dans les allées de circulation (limiter les bruits d'impact : bruits de pas, de circulation des chariots). Une attention particulière sera portée à la zone d'accueil (niveau de bruit ambiant de l'ordre de 45 à 50 décibels au maximum).



#### Dispositions relatives aux revêtements des sols, murs et plafonds :

« [...] Les revêtements des sols, murs et plafonds ne doivent pas créer de gêne visuelle ou sonore pour les personnes ayant une déficience sensorielle » (Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006, article 9).

LUMIÈRE NATURELLE

LAMPES

REFLETS

ÉBLOUISSEMENT

### L'éclairage

L'éclairage général doit être suffisant, diffus, bien réparti dans toute la bibliothèque, accompagné de pôles lumineux spécifiques, adaptés aux différentes activités. Il sera particulièrement soigné au niveau des accès, abords et circulations, ainsi que de la zone d'accueil pour supprimer non seulement les zones d'ombre mais également les reflets, les éblouissements et les contre-jours.



Dispositions relatives à l'éclairage (Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006, article 14, modifié et complété par l'arrêté du 30 novembre 2007).



- Privilégier la lumière naturelle. Éviter les lumières ambiantes excessives, sources de perturbations pour les personnes déficientes visuelles et auditives.
- Éviter les grandes différences de luminosité d'une pièce à l'autre. Proscrire les effets d'éblouissement et de reflet (vitrines, glaces, surfaces brillantes).

## ISSUES DE SECOURS

## ALARMES

### La sécurité

Les signaux d'alarme seront sonores et visuels. Un usager malentendant doit pouvoir voir l'alarme, soit directement soit indirectement (reflets sur les murs : flashes, gyrophares).

Une attention particulière doit être accordée aux endroits où la personne sourde peut être seule (toilettes, ascenseur, salles de lecture).



**Dispositions relatives aux portes, sas et portiques** (Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006, article 10).

**Dispositions relatives aux sorties** (*ibid.*, article 13).

**Décret n° 2009-1119 du 16 septembre 2009** « relatif aux conditions d'évacuation dans les établissements recevant du public et aux dispositions de sécurité relatives aux immeubles de grande hauteur » modifie le code de la construction et de l'habitation.



# INFORMER, ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER





# INFORMER

---

Tous les supports d'information et de communication de la bibliothèque méritent une attention particulière dans leur conception pour être accessibles aux différents publics. La loi du 11 février 2005 s'intéresse spécialement aux services de communication en ligne.

## La loi

---

Le décret du 14 mai 2009 crée un référentiel d'accessibilité des services de communication publique en ligne. Il fixe les dates butoirs pour l'accessibilité des contenus numériques des services concernés :

- à compter du 14 mai 2011, pour les services de communication de l'État et des établissements publics qui en dépendent ;
- à compter du 14 mai 2012, pour les services de communication des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent.

Le document concernant cette obligation est disponible sur Internet depuis octobre 2009 sous le nom de Référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA).

[www.references.modernisation.gouv.fr](http://www.references.modernisation.gouv.fr)



« Les services de communication en ligne des services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, doivent être accessibles aux personnes handicapées. L'accessibilité des services de communication publique en ligne concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation. Les recommandations internationales pour l'accessibilité de l'Internet doivent être appliquées pour les services de communication publique en ligne. »  
(Loi du 11 février 2005, article 47).

Un site Internet nécessite un travail rigoureux et un suivi régulier afin de garantir l'accessibilité de ses contenus. Les points importants pour concevoir un site Internet accessible sont les suivants : pour être utilisé, chaque élément doit être identifié, décrit et compréhensible (exemple : menus, moteurs de recherche, liens internes ou externes...). Le site doit être structuré en plusieurs zones, avec des titres annonçant les contenus. La navigation doit être possible quel que soit le périphérique utilisé (avec souris et sans clavier, avec clavier et sans souris). Le site doit pouvoir être lu par une synthèse vocale. Les éléments visuels sont décrits, nommés et activables par le clavier. Les éléments sonores et audiovisuels doivent être sous-titrés.

#### EN SAVOIR PLUS + + + + + + + + + +

• Le Consortium international du Web, World Wide Web Consortium (W3C), œuvre pour que le Web soit accessible à tous et en particulier aux personnes handicapées. L'association française BrailleNet, fondée initialement pour encourager l'utilisation d'Internet comme support pour l'éducation scolaire, universitaire et la formation professionnelle des personnes handicapées visuelles, travaille depuis plus de dix ans avec W3C et est devenue l'un de ses membres depuis mars 2010. [www.brailenet.org](http://www.brailenet.org)

• Le guide et les critères du label AccessiWeb, réalisés par BrailleNet à partir des recommandations internationales du W3C (WCAG2.0 – Web Content Accessibility Guidelines) sont disponibles sur Internet. [www.accessiweb.org](http://www.accessiweb.org)

• ALPHABib consacre une rubrique à l'accessibilité du web et des documents numériques. [www.alphabib.fr](http://www.alphabib.fr)

Différentes sociétés et associations réalisent des audits et proposent des formations pour la conception de sites Internet accessibles.



## Bourg-en-Bresse (Ain)

# LE PORTAIL BOURGENDOC.FR

Lorsque nous avons réinformatisé notre bibliothèque, nous nous sommes interrogés sur la façon de faciliter l'accessibilité aux ressources documentaires de notre ville. Nous avons décidé, dans le cadre d'une mutualisation des services de la Direction des affaires culturelles, de mettre en place un accès commun à la bibliothèque, au musée et aux archives, sous la forme d'un portail Internet : **bourgendoc.fr**.

Dès la constitution du cahier des charges, nous avons pris en compte cette préoccupation de l'accessibilité, afin que le fournisseur de logiciel nous permette d'être en conformité avec les normes en vigueur. Nous nous sommes entourés des conseils des autres services de notre collectivité (service communication, service chargé du handicap, service informatique), et avons choisi un niveau d'accessibilité que nous pensions être capables de mettre en œuvre, et compatible avec la lisibilité pour tous : à l'époque, le niveau bronze.

Nous avons travaillé en conséquence l'ergonomie globale du portail, soucieux de la lisibilité de la mise en page, du vocabulaire employé pour désigner les rubriques, de la gestion des images en intégrant des balises textuelles, etc. Nous avons conçu le portail afin de pouvoir le faire évoluer, au fur et à mesure des créations de nouveaux contenus. Quel bilan tirer de cette expérience ? Mettre en œuvre un portail Internet améliore l'accessibilité des ressources de la bibliothèque et des services documentaires culturels de Bourg-en-Bresse. C'est un nouveau service offert aux utilisateurs. Il permet à l'ensemble des personnes, y compris celles atteintes de

Réseau de lecture publique  
1, rue du Moulin-de-Brou  
01000 Bourg-en-Bresse  
Tél. : 04 74 45 06 07  
[www.bourgendoc.fr](http://www.bourgendoc.fr)

handicaps, de limiter leurs déplacements grâce aux services en ligne (catalogues, réservation, prolongation, actualités, agenda des manifestations culturelles...). Mais il donne également accès à des ressources hors de la bibliothèque : la numérisation du patrimoine et sa publication sont parmi les exemples les plus significatifs.

Ceci n'est cependant pas suffisant, et nécessite pour les professionnels de réfléchir à l'accessibilité et d'en garantir le niveau dans le temps :

- penser l'organisation de l'information dans le portail, les chemins d'accès qu'on lui donne. Les choix éditoriaux sont déterminants. Avoir un professionnel qui administre le portail et en assure une mise à jour très régulière est également une nécessité.
- publier des ressources implique de réfléchir préalablement à leur qualité technique : par exemple, la publication de documents patrimoniaux nécessite de prévoir une numérisation de grande qualité en termes de lisibilité pour mettre en place un zoom puissant.
- penser dès la première mise en ligne aux évolutions à mettre en œuvre, évaluer celle-ci et savoir se remettre en question, entendre les critiques de manière positive.

Au final, une aventure passionnante !

Camille Chochois

Programme de L'Heure de la découverte pour les enfants, Bibliothèque municipale de Lyon (69).

## Information et communication de la bibliothèque

L'utilisation d'Internet est désormais incontournable pour informer et communiquer en direction de tous les publics. Pour les personnes handicapées, le site Internet de la bibliothèque constitue un outil d'information essentiel pour :

- envisager et préparer une visite en donnant des informations pratiques (moyens de transport, parcours à privilégier en fauteuil roulant, parking réservé, accessibilité aux bâtiments et circulation à l'intérieur de ceux-ci, horaires d'ouverture, modalités d'inscription, coordonnées électroniques des référents pour échanger avant une visite, etc.).
- connaître les moyens techniques mis à disposition (loupes, postes informatiques adaptés, boucles magnétiques, etc.).
- accéder au catalogue, au programme des animations, aux documents numériques en ligne, etc.



4

**LE BONNE AFFICHE**

Les heures de la découverte se déroulent en petit groupe d'une quinzaine de personnes (sauf exception).  
 Merci de nous prévenir si vous ne pouvez pas venir à une séance à défaut de nous avoir réservés ; nous essayons de vous trouver une autre date et nous ferons profiter de vos places à d'autres personnes.  
 Appelez le 04 78 62 18 00 ou écrivez à [handicap@bml-lyon.fr](mailto:handicap@bml-lyon.fr)

**HANDICAP : MOTEUR** 

Les bâtiments sont accessibles aux personnes handicapées moteur ; nous vous invitons à nous signaler un handicap au moment de la réservation afin de vous accueillir et de vous accompagner dans les meilleures conditions.



**HANDICAP : AUDITIF** 

Comme l'année passée, la BmL propose des séances interprétées en Langue des signes française. « Pirates à l'abordage, les pirates au cinéma » et « C'est quoi ces peintures sur les murs ? ». Ces séances sont ouvertes à tous, les « entendants » ne pouvant que gagner à partager cette expérience avec les personnes sourdes et malentendantes.



- Adapter les documents de présentation et de communication de la bibliothèque sous différentes formes : gros caractères, braille, enregistrements sonores ou vidéo. Rédiger les textes en termes simples, faciles à comprendre. Ces documents pourront être réalisés avec le concours des associations de personnes handicapées, afin de vérifier leur pertinence.
- Signaler les ressources adaptées de la bibliothèque (livres en braille, livres tactiles, livres sonores, livres traduits en langue des signes, livres numériques, bases de données, liste de sites web) pour faciliter leur recherche et leur accès.

L'envoi de SMS ou de lettres d'information électroniques, outils simples à construire, permet d'informer régulièrement les personnes handicapées et leurs partenaires des actions et animations mises en place par la bibliothèque.

Des informations complémentaires peuvent être apportées sur les documents de communication habituels, sous forme de pictogrammes apposés sur les tracts, programmes, affiches..., signalant les animations accessibles.

Les Maisons départementales des personnes handicapées, les institutions et les lieux de vie, les professionnels et les bénévoles des associations seront d'excellents relais d'information.

## ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER

---

Pour être en mesure d'accueillir les personnes handicapées dans de bonnes conditions, l'ensemble du personnel de la bibliothèque doit être sensibilisé aux questions du handicap. Il s'agit de ne pas montrer de réticence, de se sentir à l'aise, d'être capable d'aller vers les personnes et de s'adapter aux demandes sans être surpris ni dérouté.

Afin d'échanger et d'approfondir les connaissances et les « savoirs être », il est essentiel de nouer des partenariats avec les associations et institutions spécialisées locales.

La bibliothèque peut mettre à disposition du matériel et des outils adaptés pour faciliter l'accès au catalogue, aux collections et aux animations. Avant d'engager tout investissement, il est conseillé de se rapprocher de structures utilisant ces matériels (bibliothèques, associations, structures spécialisées, MDPH), afin de vérifier la pertinence du choix à effectuer.

Si la bibliothèque possède un équipement adapté, l'ensemble du personnel en contact avec le public recevra une formation à l'utilisation de ces outils.

## Grenoble (Isère)

# L'ESPACE HIBOU'X DE LA BIBLIOTHÈQUE KATEB YACINE

Le réseau des bibliothèques de Grenoble œuvre, de longue date, à la prise en compte des besoins de lecture des personnes handicapées visuelles.

La Bibliothèque Kateb Yacine dispose d'un service de lecture dédié aux publics aveugles et amblyopes. Au sein de son espace multimédia, une configuration informatique spécifique et du matériel électronique donnent accès aux ressources numériques et aux documents imprimés de la bibliothèque. Cet espace a été inauguré courant 2006 et baptisé Espace Hibou'x. Il est ouvert à toutes les personnes présentant une acuité visuelle réduite ou inexistante. Ces personnes sont reçues sur rendez-vous, formées au maniement des logiciels spécifiques et accompagnées dans leurs recherches documentaires. Elles ont également la possibilité d'utiliser ce service en toute autonomie. Le positionnement de ce matériel en un lieu ouvert est un choix délibéré, visant le croisement et l'interaction des publics. Outre la mise à disposition de ce matériel, le réseau des bibliothèques de Grenoble propose aux usagers handicapés visuels des collections accessibles disponibles dans les bibliothèques ou à distance (livres numériques).

Si nous pouvons affirmer que les collections spécifiques sont bel et bien utilisées par les personnes handicapées visuelles, il n'en est pas de même pour le matériel informatique, qui, malgré plusieurs campagnes de communication, demeure sous-utilisé. Mettre du matériel spécifique à la disposition de ce public ne suffit donc pas pour le fidéliser. D'autres stratégies s'imposent pour susciter son désir de venir à la bibliothèque. Il nous semble qu'il faut

L'espace Hibou'x de la Bibliothèque Kateb Yacine, Grenoble (38).



Bibliothèque Kateb Yacine  
202, Grand'Place - 38100 Grenoble  
Tél. : 04 38 12 46 20 - [www.bm-grenoble.fr](http://www.bm-grenoble.fr)

aussi privilégier le champ de l'animation accessible. Cependant, l'animation spécifique est à proscrire car elle enferme et prive ces usagers de l'appropriation d'un espace commun. Nous nous positionnons plutôt sur un travail de mise en accessibilité de l'existant, c'est-à-dire des animations proposées par la bibliothèque et le réseau. Penser et construire des animations accessibles nécessite l'appui des associations au service des publics déficients visuels. Il est donc important de tisser des partenariats solides avec les associations car, sans elles, il est difficile de toucher ces personnes. Mais l'accessibilité, c'est aussi un travail de sensibilisation du personnel des bibliothèques à l'accueil des personnes handicapées. C'est, selon nous, une condition essentielle pour que progresse la prise en compte des besoins de ces publics.

Soumia Houama



## Accueillir les personnes présentant un handicap visuel

La parole est le véhicule d'information par excellence : il est important de communiquer de façon explicite et d'éviter les termes flous.

De façon générale, il convient de s'adresser directement à la personne, même si elle est accompagnée, de se présenter et de présenter les différents interlocuteurs avec lesquels elle sera en rapport, sans oublier de la renseigner sur son environnement (description des lieux, points de repères). Dans tous les cas, il est important d'être naturel, de ne pas hausser la voix, de ne pas modifier son comportement, ni son langage et de veiller seulement à être précis. Par ailleurs, il s'agira toujours de proposer de l'aide sans l'imposer.

Selon le type de déficience visuelle, la manière d'appréhender l'environnement et les besoins de la personne diffèrent. Certaines personnes lisent des textes imprimés mais ne peuvent se déplacer seules ; d'autres se déplacent sans aide mais ne peuvent pas lire sans adaptation.



### Guider une personne présentant un handicap visuel

- Si elle le souhaite, guidez la personne en lui proposant votre bras. Elle le saisit au niveau du coude et se tient légèrement en retrait, ainsi vous la précédez et pouvez anticiper les obstacles éventuels.
- Donnez des informations claires et précises comme « en face de vous », « à votre gauche ». Évitez les termes flous comme « là-bas », « plus loin ».
- Indiquez les obstacles qui échapperaient au balayage de la canne (objets aériens par exemple).
- Si la personne peut monter ou descendre seule un escalier, placez sa main sur la rampe au début des marches. Si vous l'accompagnez, précédez la personne d'un demi-pas, pour lui permettre d'évaluer la forme des marches. Il convient de marquer un temps d'arrêt après avoir franchi la dernière marche.
- Pour lui indiquer un siège, placez sa main sur son dossier ou sur son accoudoir ; ayant compris la position du siège, elle saura alors s'asseoir toute seule.
- Avertissez-la quand vous quittez une pièce et lorsque vous êtes de retour.
- En cas de personne accompagnée d'un chien-guide, avancez devant le chien sans le toucher. La personne aveugle suit, guidée par le chien.
- <http://technique-guide.ideance.net>, un film court sur la technique pour guider.

## Les moyens et outils adaptés pour l'accès aux textes et à l'information

Certains outils destinés aux personnes déficientes visuelles peuvent également convenir aux personnes souffrant de troubles spécifiques du langage et de l'apprentissage (dyslexie, dysphasie...), et aux personnes âgées. Les personnes aveugles ou malvoyantes peuvent posséder certains matériels ou fréquenter des associations ou institutions qui en sont équipées. Une formation est parfois nécessaire pour apprendre à utiliser certains équipements et logiciels.

### Attention !

Si la bibliothèque met à disposition de ses usagers un dispositif (machine à lire, scanner associé à un logiciel de synthèse vocale...) leur permettant d'obtenir une adaptation sonore ou numérique à partir d'un livre imprimé et d'en **conserver une copie**, cet établissement doit impérativement demander l'agrément (agrément simple) pour bénéficier de l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées (voir page 67 du guide).



**Matériels divers :** des loupes, des pupitres réglables, des lampes adaptées améliorent le confort de lecture.

**Le matériel d'agrandissement de vision :** les télé-agrandisseurs ou vidéo-agrandisseurs (loupes électroniques) sont des appareils électro-optiques permettant de lire sur écran l'image grossie d'un texte imprimé, manuscrit ou bien de visionner des photographies ou des illustrations. Ils peuvent être au format de poche et reliés à un ordinateur.

Loupe électronique  
à la Médiathèque  
Jean-Jacques Rousseau,  
Chambéry (73).



## Guilherand-Granges (Ardèche)

# UN TÉLÉ-AGRANDISSEUR À LA MÉDIATHÈQUE

Ayant le désir de rendre le fonds de la médiathèque plus accessible au public âgé et malvoyant, nous avons décidé de regrouper au rez-de-chaussée, dans l'espace lecture, les collections de livres imprimés en gros caractères et les CD audio de textes lus.

Nous avons également demandé à la Bibliothèque départementale de l'Ardèche de bénéficier du prêt d'un télé-agrandisseur afin de faciliter la lecture des documents, et de la presse en particulier, pour toutes les personnes ayant une déficience visuelle. Avec un écran de 43 cm, il offre un réel confort de lecture car n'importe quel texte peut être agrandi jusqu'à 40 fois. Installé depuis peu de temps, cet appareil d'un usage très simple (il suffit de presser un bouton) n'est pas encore souvent utilisé, certaines personnes préférant toujours venir à la médiathèque avec une loupe dans la poche !

Nous pensons donc qu'en plus d'une signalisation visible, il est important d'accompagner personnellement les lecteurs dans l'utilisation de ce télé-agrandisseur.

Médiathèque municipale  
90, rue Christophe-Colomb  
07503 Guilherand-Granges  
Tél. : 04 75 44 03 33  
<http://mediatheque.ville-guilherand-granges.fr>



**Le poste informatique adapté** : il est composé d'un écran de grande taille et d'un clavier à gros caractères avec des possibilités de contraste pour permettre aux personnes malvoyantes de manipuler les ordinateurs de manière autonome. Les logiciels de grossissement de caractères permettent d'aménager par exemple les couleurs, les contrastes, les polices, en fonction de la vue de l'utilisateur.

**Les matériels et logiciels complémentaires :**

Les machines à lire sont des appareils de transcription comprenant un scanner associé à un logiciel de reconnaissance de caractères et de synthèse vocale.

Les logiciels de synthèse vocale traduisent vocalement les informations affichées à l'écran de l'ordinateur.

Les logiciels de revue d'écran combinent un logiciel informatique à une synthèse vocale et/ou à un afficheur braille. Ce qui s'affiche à l'écran est accessible à l'utilisateur en mode sonore et/ou en braille, de façon automatique ou à l'aide de commandes au clavier. C'est une des aides techniques les plus couramment utilisées par les personnes aveugles ou malvoyantes, notamment pour naviguer sur Internet. Un apprentissage du logiciel de revue d'écran est nécessaire.

Les terminaux braille : imprimantes braille, claviers braille, logiciels de transcription en braille. Reliés à un ordinateur, ils permettent aux aveugles de lire les informations affichées à l'écran en les retranscrivant en braille.

**Le braille est un système d'écriture et de lecture tactile inventé par Louis Braille en 1829. Il est constitué de six points en relief. Les personnes aveugles de naissance utilisent le braille pour lire, écrire et communiquer, mais celui-ci n'est pratiqué que par une minorité : 7 000 personnes le pratiquent régulièrement et on compte environ 15 000 brailleuses en France.**

**EN SAVOIR PLUS** +

- L'Association Valentin Haüy (AVH) a développé un centre expert, le Centre d'évaluation et de recherche sur les technologies pour les aveugles et les malvoyants (CERTAM). Ce travail d'évaluation et de comparaison des produits de haute technologie adaptés à la déficience visuelle s'accompagne du développement d'une base de données répertoriant les constructeurs, les distributeurs et les outils, matériels et logiciels. [www.certam-avh.com](http://www.certam-avh.com)

- [www.alphabib.fr](http://www.alphabib.fr), rubrique « Aides techniques, handicap visuel ».



## Accueillir les personnes présentant un handicap auditif

Les personnes sourdes ou malentendantes pratiquent souvent un mélange d'audition partielle, de lecture labiale, de vocabulaire de la langue des signes et d'écriture ; certaines s'expriment également oralement.

### Les moyens de communication

**La lecture labiale** consiste à lire non seulement sur les lèvres, mais aussi sur l'ensemble du visage.



#### Communiquer avec la lecture labiale

Pratiquée et en général bien maîtrisée par les personnes sourdes de naissance, la lecture labiale est plus complexe à acquérir pour les personnes devenues sourdes. La lecture labiale permet de recevoir moins de 30% de l'information parlée.

- Placez-vous à la lumière, évitez la pénombre et les contre-jours.
- Regardez la personne en face, les expressions du visage sont importantes pour la compréhension.
- Essayez de parler un peu plus fort (sans crier), en articulant (sans exagération).
- Si un mot n'est pas compris, répétez-le de la même manière, sans hausser le ton. Écrivez le mot incompris et répétez-le, la personne pourra ainsi mémoriser l'image labiale du mot.
- Préférez des phrases courtes et un vocabulaire simple mais pas infantilisant.
- Un appareil auditif amplifie tous les sons, aussi bien la voix que les bruits de fond. Veillez à ce qu'il y ait un minimum de bruits parasites, n'hésitez pas à fermer la fenêtre, vous éloigner ou éteindre les appareils bruyants.

**Le Langage parlé complété (LPC)** ou Langue française parlée complétée est une méthode de codage visant à faciliter la lecture sur les lèvres car elle permet de différencier les mots qui se ressemblent. Le principe consiste à associer à chaque son prononcé (phonème) un geste de la main placée près du visage. La LPC est adaptée aux personnes ayant encore un peu d'audition, les adultes sourds lui préfèrent la langue des signes.

**La langue des signes** est une langue vivante et complexe. Elle possède sa propre grammaire, sa syntaxe, son vocabulaire et implique le corps, le visage et les mains.

.....

**La langue des signes n'est pas universelle, chaque pays possède sa propre langue des signes. En France, la langue des signes française (LSF) est reconnue comme une langue à part entière. Depuis la loi du 11 février 2005, c'est une des langues de France. La LSF est un pilier de la culture sourde.**

.....

**La dactylogogie :** il s'agit d'un alphabet gestuel où chaque lettre de l'alphabet est représentée par une position différente de la main. La dactylogogie est utilisée pour transmettre des noms propres, des chiffres ou encore des termes techniques sans équivalence dans la langue des signes.



.....

L'accueil des personnes sourdes ou malentendantes peut également être préparé via Internet avec, par exemple, une visite filmée et signée de la bibliothèque mise en ligne sur le site de l'établissement (voir notamment le clip de présentation de la Bibliothèque francophone de Limoges : [www.bm-limoges.fr/lssf.html](http://www.bm-limoges.fr/lssf.html)).

.....

## L'accès aux animations

**La boucle magnétique** : destinée aux personnes appareillées d'une prothèse auditive, elle est un système d'aide à l'écoute. Elle capte les sons émis par la source sonore (un orateur équipé d'un micro, par exemple, un spectacle sonorisé, un téléviseur...) et les transmet directement à l'appareil auditif. Une boucle magnétique peut être louée. Elle est utile dans la zone d'accueil et dans l'espace d'animation.

**Les casques ou amplificateurs d'écoute** peuvent être proposés aux participants.

**La vélotypie** permet la transcription de la parole grâce à un sous-titrage télétexte en temps réel.

**Le surtitrage**, individuel ou collectif, est une transcription de la parole et de l'ambiance sonore. Il facilite la compréhension et le suivi d'animations, de représentations théâtrales...

**La traduction par des interprètes**, traduction du français en langue des signes française (LSF) ou en langage parlé complété (LPC). Elle peut se faire en temps réel ou en décalé, sur place ou à distance en vidéo-transmission.



### EN SAVOIR PLUS + + + + + + + + + +

- [www.websourd.org](http://www.websourd.org), l'entreprise développe notamment des services de visio-interprétation et visio-communication.
- <http://bibliosignes.blogspot.com>, blog d'information sur le monde des bibliothèques en LSF, recense les bibliothèques proposant un accueil et des animations en langue des signes.
- [www.alphabib.fr](http://www.alphabib.fr), rubrique « Aides techniques, handicap auditif ».



## Cruseilles (Haute-Savoie)

# L'ACCUEIL DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES À LA BIBLIOTHÈQUE

Des éducatrices fréquentant à titre personnel la bibliothèque nous ont sollicités pour accueillir des résidents de deux établissements spécialisés : le centre Arthur Lavy de Thorens-Glières et l'ESAT de Copponex. Sans formation ni expérience, nous avons répondu favorablement à cette demande. Les personnes handicapées sont accueillies le plus souvent hors des heures d'ouverture au public, afin de bénéficier d'un accueil adapté et confortable ; mais elles sont accueillies aussi lorsque la bibliothèque est ouverte. Pour ces personnes handicapées, comme pour tous les lecteurs, venir à la bibliothèque, c'est découvrir un lieu nouveau, partager un temps de rencontre et d'échange et se familiariser avec les livres. Nous laissons certaines personnes s'approprier les lieux et choisir des ouvrages, avec une lecture libre et une sélection de livres à emporter ; nous accompagnons d'autres personnes dans des recherches sur des thèmes choisis par les éducateurs. La relation n'est pas facile avec les personnes ayant un handicap lourd mais, petit à petit, des signes de reconnaissance et de familiarisation avec le personnel et avec les lieux se manifestent. Pour les personnes dont le handicap est plus léger, des échanges, des conseils s'engagent plus spontanément. La relation avec les éducateurs est en général plaisante et constructive, car le but commun est que chaque personne, malgré son handicap, puisse utiliser au mieux les ressources de la bibliothèque. Par ailleurs, nous souhaitons donner aux lecteurs habituels de la bibliothèque, au-delà

Bibliothèque intercommunale  
André Dussollier  
44, rue des Grands-Champs  
74350 Cruseilles  
Tél. : 04 50 44 22 85  
[www.biblioccpayscruseilles.net](http://www.biblioccpayscruseilles.net)

de l'effet de surprise que nous percevons, le signe de l'ouverture des lieux publics aux personnes handicapées, dans un souci d'acceptation des uns et des autres.

Le partenariat avec ces deux établissements nous a demandé de nous adapter en permanence et nous constatons qu'avec le temps, nous proposons des animations de plus en plus pertinentes et en adéquation avec les besoins et les souhaits des personnes accueillies. Cependant, la relation et les propositions pour les personnes lourdement handicapées restent difficiles. Si l'appréhension diminue au fil des séances, elle réapparaît avec un nouveau groupe qu'il faudra apprendre à connaître.

Au cours de ces expériences, nous avons eu des difficultés pour entrer en contact avec les personnes handicapées, les comprendre, établir le lien, accepter notre façon de réagir face à leur comportement. Sur ce point, nous regrettons notre manque de formation pour mieux accueillir ce public. Mais nous constatons aussi les difficultés matérielles rencontrées par les personnels de ces établissements, en termes de transport ou de disponibilité, pour assurer la préparation et l'organisation de ces rencontres.

## Accueillir les personnes présentant un handicap psychique

---

La prise en compte de ce handicap implique surtout de veiller à limiter l'agressivité de l'environnement et nécessite de sensibiliser le personnel de la bibliothèque, la difficulté étant de déceler les besoins individuels de ces personnes.



## Accueillir les personnes présentant un handicap moteur

---

L'accompagnement humain est complémentaire des mesures mises en œuvre pour compenser les difficultés liées au handicap moteur et pallier les défauts de l'aménagement de la bibliothèque.

### Faciliter la lecture

---

**Le pupitre de lecture** aide à tenir le livre et maintient les pages ouvertes. Il peut être posé sur les genoux ou monté sur pied réglable.

**Le tourne-pages** s'utilise lorsque la force musculaire des membres supérieurs est faible ou inexistante. Plusieurs types de tourne-pages sont disponibles : ceux qui se coincent dans la bouche, ceux qui s'utilisent comme une rallonge et font appel aux restes moteurs de la main et du bras.





Le Bocal, espace Internet de la Médiathèque Simone de Beauvoir, Romans-sur-Isère (26).

### Le poste informatique adapté :

- clavier ergonomique : mini-clavier, clavier à une seule main, clavier au pied, clavier à bouche...
- dispositif de pointage : « trackball » ou souris à boule inversée, souris à touches, souris au doigt, etc. peuvent remplacer la souris traditionnelle pour les personnes ayant des difficultés à la manipuler.
- logiciel de prédiction de mots : quelques frappes suffisent pour que le logiciel devine le reste du mot. Il permet également de copier du texte plus rapidement.
- logiciel pour saisir du texte en pointant : destiné aux personnes privées de parole, ayant une capacité réduite de mouvements du corps, ou encore pour qui la parole est source de grande fatigue. Le logiciel libre « Dasher » propose cette écriture intuitive par pointage.

#### EN SAVOIR PLUS + + + +

- [www.idee-association.org](http://www.idee-association.org)  
l'association diffuse des logiciels adaptés non commerciaux pour ses adhérents.
- [www.alphabib.fr](http://www.alphabib.fr)  
rubrique « Aides techniques, handicap moteur ».

# COLLECTIONS ET ANIMATIONS



**La bibliothèque s'efforcera de proposer des collections répondant aux besoins de tous les usagers. La politique de valorisation des collections et d'animation culturelle devra toujours intégrer la notion d'accessibilité pour tous et tendra à favoriser la mixité des publics.**

## LES COLLECTIONS

### Les collections tout public

Accueillir des publics handicapés ne signifie pas leur proposer exclusivement des collections spécifiques ou adaptées ; les collections habituelles de la bibliothèque peuvent être pour eux particulièrement intéressantes. Elles répondent également aux besoins des personnes en apprentissage de la lecture, jeunes ou adultes, Français ou étrangers. Il n'y a de règle que la créativité dans la proposition et la médiation. Par exemple, il est possible d'utiliser des :

- albums (attention à ne pas infantiliser les adultes handicapés mentaux. Il existe des albums pour adultes),
- comptines écrites et/ou enregistrées,
- bandes dessinées,
- imagiers,
- ouvrages fondés sur une approche sensorielle : livres à toucher, livres odorants, livres animés...,
- livres de pouce ou flip-books (petits livres à feuilleter rapidement du pouce),
- documentaires illustrés : reproductions de peintures, de photographies, de sculptures...,
- documents multimédias : textes lus, théâtre radiophonique, DVD...,
- recueils de contes,
- premières lectures,
- jeux : jeux d'exercice, jeux symboliques, jeux d'assemblage, jeux de règles, jeux en ligne,
- livres numériques et autres documents accessibles sur Internet, sous réserve que les sites et documents respectent réellement les critères d'accessibilité.

#### Ressources en ligne (textes, images, documents sonores...)

##### accessibles à tout public :

Association des bibliophiles universels (ABU), Bibliotheca latina lugdunensis, Bibliothèque électronique de Lisieux, Bibliothèque en ligne de l'agence universitaire de la francophonie, Bibliothèques virtuelles humanistes, Collection de textes, Europeana, Gallica, Gutenberg.org, Livres électroniques gratuits, Livres pour tous, Philotecte, Radio France, Théâtre classique, Thèses en ligne, Websourd, Wikisource.

*Les références des ressources et des éditeurs mentionnés dans cette partie se trouvent en annexe à la fin du guide.*

Par ailleurs, il s'avère que de nombreuses personnes handicapées ne maîtrisent pas la lecture. Il est donc nécessaire d'enrichir le fonds d'apprentissage de la lecture.

## Dortan (Ain)

# LE BESOIN DE COLLECTIONS ADAPTÉES : LE TÉMOIGNAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dortan est une commune de 2 000 habitants qui a confié le fonctionnement de sa bibliothèque municipale à une association de bénévoles. Je dirige cette association parallèlement à mon travail de monitrice éducatrice auprès d'adultes déficients intellectuels et/ou mentaux. C'est donc très naturellement que j'ai proposé à l'équipe éducative d'un service d'accueil de jour des environs de la recevoir dans nos murs. Une précédente expérience dans une autre bibliothèque s'était soldée par un échec : le groupe, un peu bruyant, avait eu le sentiment de déranger.

Un groupe de cinq ou six personnes est venu une fois par mois, accompagné d'un éducateur. Le projet initial de l'équipe éducative était de permettre à ces personnes de passer un moment au milieu des livres, de les manipuler, de les découvrir, d'en parler et d'en choisir une vingtaine pour les emporter dans leur service. Cet accueil s'est poursuivi pendant trois ans, avant de s'arrêter en septembre 2009. Les raisons de cet arrêt sont multiples : disponibilité de l'équipe éducative, renouvellement ou évolution des projets éducatifs, etc.

Une des raisons – majeure, à mon avis – reste l'absence de documents adaptés à ce public, qu'il s'agisse de fictions ou de documentaires. Un adulte déficient intellectuel est avant tout un adulte. Qu'il sache lire ou non, ses préoccupations sont celles d'un adulte : actualité, sport, travail, amour, amitié, vie de couple, sexualité, éducation des enfants... Car bon nombre d'entre eux travaillent et ont une vie de famille avec

Bibliothèque municipale  
2, rue des Écoles  
01590 Dortan  
Tél. : 04 74 75 68 65  
<http://bibliothequedortan.com>

conjoint et enfants. Or, dans mon travail comme à la bibliothèque, je me suis souvent trouvée confrontée à une évidence : les documents suffisamment simples pour être compris sont destinés aux jeunes enfants, mais la forme n'est pas du tout adaptée : tutoiement, vocabulaire et des-sins enfantins...

Un gros effort a été fait pour rendre l'écrit accessible aux déficients sensoriels (livres en gros caractères, en braille...), mais il reste à faire de même pour les déficients intellectuels. J'attends avec impatience le « livre idéal » : un texte pas trop long, des phrases courtes à la structure simple, au vocabulaire clair et précis ; une mise en page aérée, avec une police lisible et suffisamment grande ; plusieurs niveaux de lecture pour répondre aux différents degrés de handicap ; des illustrations attractives qui aident à comprendre, mais ne sont pas infantilisantes... Ce qui n'exclut nullement l'aspect artistique de l'ouvrage !

Mais il ne s'agit là que d'une amorce de réflexion. J'espère que les éditeurs m'entendront et se pencheront sur ce vaste chantier.

Catherine Venneri

## Les collections adaptées

L'édition pour les déficients visuels est beaucoup plus développée que celle concernant les autres handicaps. Elle est également la plus connue et la mieux implantée dans les bibliothèques de lecture publique.

La Banque de données de l'édition adaptée (BDEA) est gérée par l'Institut national des jeunes aveugles (INJA). Elle est chargée de recenser au niveau national l'ensemble de la production éditoriale adaptée et de la diffuser grâce à un catalogue collectif qui permet une recherche suivant les différents types d'adaptation : braille, gros caractères, relief, enregistrement sonore, livre électronique. Ce moteur de recherche est simple d'utilisation et efficace pour repérer un document adapté, ou en cours d'adaptation, et savoir où l'acheter, l'emprunter ou le demander gratuitement.

La BDEA fournit également des répertoires d'adresses électroniques et les contacts des éditeurs, des bibliothèques, des centres transcripateurs de textes en braille, des associations et des établissements d'enseignement spécialisé dans chaque département et à l'étranger.

Enfin, l'équipe de l'INJA apporte conseil et expertise pour orienter les lecteurs et les bibliothécaires dans leurs recherches d'informations.

[www.inja.fr/bdea](http://www.inja.fr/bdea)



### Les livres et revues en gros caractères

L'ergonomie de ces livres facilite la lecture des personnes malvoyantes par la taille agrandie des caractères utilisés (de type corps 16 à 20), une mise en page aérée et un papier anti-reflet. Destinés aux personnes malvoyantes, ces livres peuvent également être utilisés par des personnes qui ont d'autres difficultés (apprentissage de la lecture, dyslexie, etc.).

L'offre s'est considérablement élargie ces dernières années et les éditeurs (sociétés commerciales ou associations) proposent des titres récents et variés.

**Éditeurs :** L'Agrandi, Association bibliothèque braille enfantine (ABBE), À vue d'œil, Benjamins Média, Éditions Corps 16, Les Doigts qui rêvent, Dossiers d'Aquitaine, L'Écriture éditions, Feryane, Éditions Findakly, Largevision éditions, Largevision magazine, Libra Diffusio, Éditions de la Loupe, Mieux voir magazine, Regards d'enfants, Éditions VDB.

## Les livres sonores

---

Les livres enregistrés sont indispensables pour les aveugles ou les déficients visuels ; ils constituent une offre complémentaire aux documents en braille. Très pratiques pour des personnes fatiguées, âgées ou hospitalisées, les livres audio sont aussi une solution pour les personnes illettrées, dyslexiques, ou encore pour les étrangers qui veulent perfectionner leur français. On peut les écouter seul ou à plusieurs, dans des circonstances où il n'est pas facile de lire. Les éditeurs de livres sonores proposent de plus en plus des versions téléchargeables de leurs documents sur Internet. Les enregistrements de textes lus sont disponibles actuellement sous la forme de CD audio classiques, CD de type MPEG (MP3...) ou de fichiers numériques. Ils peuvent être accompagnés de la version écrite.

Différents formats d'enregistrement existent, notamment le format Daisy (*Digital Accessible Information System*), créé et géré par le consortium Daisy. C'est un format ouvert et librement utilisable par tous, encadré par la norme NISO Z39.86. En France, les livres Daisy sont pour l'instant principalement des livres sonores sans texte numérique. Mais il existe également des livres numériques « Daisy texte » ainsi que des livres Daisy présentant à la fois du texte numérique et des enregistrements sonores.



Associée à un lecteur Daisy (matériels ou logiciels), cette nouvelle génération de livres sonores adaptés apporte un confort et une souplesse d'utilisation supérieurs. Elle offre aussi un accès direct et précis à l'information recherchée. Les utilisateurs peuvent en effet consulter la table des matières, naviguer facilement d'une section à une autre, mettre un signet pour retrouver l'endroit où ils se sont arrêtés, reprendre la lecture même après avoir éteint le lecteur.

Ce format est aujourd'hui principalement diffusé dans les circuits réservés aux personnes handicapées dans le cadre de l'exception aux droits d'auteur (voir page 66), mais un format présentant de fortes ressemblances (e-pub) se développe dans l'édition tout public.

**Éditeurs et lieux ressources :**

Adonis, À lire et à entendre,  
Anthologie sonore de poésie  
française, Audiolib, Autrement dit,  
Benjamins Média, Bibliothèque  
nationale de France (« Archives  
de la parole »), De vive voix,  
Éditions des Femmes,  
Des oreilles pour lire, École  
des loisirs, Enfance et musique,  
Flammarion (« Le livre lu »),  
Frémeaux associés, Gallimard  
(« Écoutez lire »), Institut des  
archives sonores, Largevision,  
Éditions Libellius, Libra Diffusio,  
Librairie Mots et merveilles,  
Livraphone, Le livre qui parle,  
Livrior, Oui'Dire Éditions,  
Le Sablier Éditions, Thélème,  
Éditions Thierry Magnier  
(« Signes »), Éditions VDB.



## Saint-Vallier (Drôme)

# LE FONDS DE LIVRES AUDIO DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA DRÔME DES COLLINES

La Médiathèque départementale de la Drôme des collines, située à Saint-Vallier, est une médiathèque qui assure les fonctions traditionnelles d'une annexe de bibliothèque départementale pour 34 communes du nord de la Drôme ainsi que les missions d'une médiathèque ouverte à tous les publics.

Notre collection de livres audio a été complètement renouvelée et l'intégralité du fonds est désormais sur CD (format classique ou MP3). Une partie du public utilise les livres audio en voiture ou pour agrémente ses occupations ménagères. Mais un second usage, plus fréquent, est fait par des personnes qui empruntent ces documents pour un parent âgé atteint de troubles de la vision ou devenu complètement aveugle. Pour ces personnes, les collections de la médiathèque sont souvent le complément d'une offre spécialisée assurée par le réseau des bibliothèques sonores ou par l'Association Valentin Haüy.

Les personnes préfèrent écouter des textes lus par des comédiens. Nous proposons essentiellement des romans, des policiers, quelques documentaires (des témoignages essentiellement) et de la poésie. À notre grande surprise, la poésie est un genre qui est très apprécié par ce type de public.

Médiathèque départementale  
de la Drôme des collines  
4, rue des Terrasses - 26240 Saint-Vallier  
Tél. : 04 75 23 32 02  
<http://mediatheque.ladrome.fr/saintvallier>

Nous prêtons aussi ces livres audio aux bibliothèques communales du réseau, qui ont elles aussi ce public de personnes âgées mal ou non-voyantes, qui apprécient ce genre de document.

Nous travaillons en partenariat avec les Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC) du Conseil général, lieux de coordination des acteurs gérontologiques locaux et lieux de recensement des besoins et d'organisation des réponses. Nous leur avons notamment présenté les documents spécifiques que nous possédons (guides des aides techniques pour les malvoyants, livres en gros caractères, livres audio). Ainsi se crée un réseau de lecteurs bénévoles auprès de personnes isolées ou aveugles, et le CLIC envisage d'acheter un lecteur Victor en format Daisy pour le prêter à des personnes âgées afin qu'elles puissent plus aisément écouter nos livres audio.





## Les livres tactiles ou en relief

L'objectif des éditeurs est de proposer aux personnes déficientes visuelles des livres illustrés. Les illustrations sont conçues et réalisées avec des impressions en relief et différentes textures ; elles sont associées ou non à du texte en braille. Le lecteur découvre et lit avec les doigts. Ces livres tactiles s'adressent aussi bien à de jeunes enfants qu'à des personnes adultes. Ce type d'ouvrage est aussi particulièrement apprécié par les personnes déficientes intellectuelles.

Ce secteur éditorial est très peu développé et les documents assez onéreux en raison de conditions de fabrication quasi artisanales et d'un travail de recherche des matériaux les plus appropriés.

## Les livres en braille

Ces livres peuvent être achetés directement auprès des éditeurs et centres de transcription spécialisés. Ils sont édités en braille intégral ou abrégé et sont très volumineux.

Des bibliothèques ou des associations prêtent et/ou vendent des livres en braille aux particuliers et parfois aux bibliothèques publiques.

Livre tactile, *Au pays d'Amandine... dîne, dîne*, de P. Claudet et D. Dufresne, aux Éditions Les Doigts qui rêvent.

### Éditeurs et centres ressources :

Association bibliothèque braille enfantine (ABBE), Cité des sciences et de l'industrie (département édition), Les Doigts qui rêvent, Musée du Louvre (« Un autre regard »), Éditions du Patrimoine (« Sensitinéraires »), Les Trois Ourses.

### Éditeurs et centres ressources :

Association bibliothèque braille enfantine (ABBE), Benjamins Média, Centre régional de documentation pédagogique de Lille, Centre technique régional pour la déficience visuelle de Villeurbanne (CTRDV), Cité des sciences et de l'industrie (département édition), Les Doigts qui rêvent, Institut national des jeunes aveugles (INJA), Musée du Louvre (« Un autre regard »), Les Trois Ourses.

## Les DVD

Il existe des DVD adaptés pour les personnes déficientes visuelles ou auditives.

L'audio-description permet de décrire les images pour les personnes non-voyantes.

Les surtitrages restituent les textes et les ambiances sonores pour les personnes malentendantes. Une traduction en langue des signes peut être intégrée dans un coin de l'image. Comme pour tous les DVD mis à disposition du public, il convient de s'assurer que les droits acquis avec les supports conviennent à l'usage que la bibliothèque en fera : prêt et/ou consultation sur place.

Les rares collections existantes sont référencées dans les catalogues des fournisseurs habituels (ADAV, Colaco, CVS).

### Éditeurs et diffuseurs :

2 mains, ADAV, Association Valentin Haüy, Cinésourds, Cité des sciences et de l'industrie (département édition), Colaco, Conte sur tes doigts, CVS, IVT, Éditions Monica Companys, VisuCom.



L'association Valentin Haüy produit des DVD en audio-description destinés aux personnes aveugles ou malvoyantes. Ils sont intégralement adaptés et permettent ainsi aux personnes concernées de les visionner de manière autonome. L'association peut prêter aux bibliothèques des DVD pour deux usages :

- le prêt individuel aux personnes handicapées (la bibliothèque doit recueillir la preuve du handicap),
- la projection publique et gratuite.

L'association peut aussi faire un dépôt de DVD à l'occasion d'une animation organisée par la bibliothèque, ou de façon régulière.

[www.avh.asso.fr](http://www.avh.asso.fr)

## Les livres traduits en langue des signes

Il existe des collections d'ouvrages bilingues traduits en LSF (dictionnaires, bandes dessinées, romans, documentaires, albums) et des périodiques adaptés. Ces livres sont une passerelle entre la langue des signes et la langue écrite.

Éditeurs : 2 mains, Conte sur tes doigts, IVT, Éditions Monica Companys, Éditions Tertium, Éditions Thierry Magnier, VisuCom.

## Haute-Rivoire (Rhône)

# UN FONDS THÉMATIQUE SUR LE HANDICAP À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

En 1995, un établissement pour adultes aveugles handicapés s'est installé à Haute-Rivoire, commune rurale de 1 300 habitants. Quelques résidents ont pris l'habitude de fréquenter régulièrement la bibliothèque, empruntant essentiellement des textes lus, des CD de contes pour enfants, de musique du monde ou de chansons françaises. Notre fonds audio étant exclusivement alimenté par la Médiathèque départementale du Rhône, le choix était restreint. L'idée a donc germé de créer un fonds spécifique pour le public des handicapés visuels.

Haute-Rivoire appartient à la Communauté de communes de Saint-Laurent-de-Chamousset qui a la compétence culturelle ; la commission culturelle fédère toutes les bibliothèques du canton qui fonctionnent comme un véritable réseau avec des actions communes et une coordinatrice salariée à mi-temps.

Le projet a été porté par cette structure et les documents achetés avec l'aide d'une subvention du Centre national du livre. Les documents sont en dépôt à la Bibliothèque de Haute-Rivoire, mais peuvent circuler dans toutes les bibliothèques du réseau. Ce fonds thématique s'adresse à un public ayant une déficience visuelle ou auditive, mais aussi à tous les publics, ce qui permet de sensibiliser les lecteurs au handicap. La sélection retenue comprend environ 120 documents, installés sur une étagère dédiée : des livres pour adultes et enfants (fiction, documentaires et témoignages), des livres lus, des livres tactiles et en braille, des DVD. Un catalogue a été réalisé par la coordinatrice, mis sur CD et distribué aux bibliothèques du réseau.

Bibliothèque municipale  
Impasse de la Mairie  
69610 Haute-Rivoire  
Tél. : 04 74 26 31 61

Pour accompagner cette création, deux animatrices de la Bibliothèque de Haute-Rivoire ont suivi en 2009 une formation de trois jours sur l'accueil du public handicapé. Dans le même esprit, en 2008, lors d'un accueil de classes primaires et maternelles, une intervenante spécialisée est venue présenter aux enfants la LSF (Langue des signes française) et un conte « signé ». Une animation « Lecture et Aiguilles » a également été mise en place en direction de personnes handicapées et de personnes âgées. Le petit groupe d'adultes aveugles handicapés vient toujours régulièrement à la bibliothèque, accompagné par des éducatrices. Ils ont été très heureux de trouver des documents adaptés à leur handicap, mais nous avons toujours besoin de l'apport de la Médiathèque départementale pour leur proposer une offre nouvelle.

Il nous reste du travail. Les documents qui présentent les différents handicaps et les témoignages ne sont pas très empruntés. À nous de trouver comment les mettre en valeur. Au niveau du réseau, nous n'avons pas encore de solution pour faire circuler les documents dans les autres bibliothèques. En équipe, nous réfléchissons à d'autres animations possibles en direction de ce public handicapé présent dans notre territoire.

Brigitte Vianay

## Les documents réservés aux personnes handicapées

De nombreuses structures spécialisées proposent des ressources exclusivement réservées aux personnes justifiant d'un handicap. Elles ont négocié les droits d'adaptation et de diffusion pour chaque document. Il peut s'agir de transcriptions en braille, en gros caractères ou d'enregistrements sonores.

Ces ressources peuvent aussi être accessibles en ligne dans le cadre d'une bibliothèque numérique spécialisée : Bibliothèque Hélène de BrailleNet, Bibliothèque numérique Sésame, Bibliothèque numérique pour le handicap (BnH), etc. Les bibliothèques publiques peuvent s'abonner à ces bibliothèques numériques.

La bibliothèque aura un rôle d'information en direction des usagers concernés ; elle pourra les accompagner dans leur démarche s'ils rencontrent des problèmes d'accès à ces ressources, et elle pourra les conseiller dans leur choix.

### Structures d'adaptation :

Association des donneurs de voix, Association Valentin Haüy, Bibliothèque Hélène, Bibliothèque numérique Sésame, Centre technique régional pour la déficience visuelle de Villeurbanne (CTRDV)...



La loi du 1<sup>er</sup> août 2006 relative au « droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information » (dite loi DADVISI) institue une exception au droit des auteurs au bénéfice des personnes « atteintes d'une ou de plusieurs déficiences des fonctions motrices, physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques ».

La loi encadre les processus d'adaptation des documents au profit des personnes handicapées. Les auteurs ne peuvent s'opposer à la reproduction et à la représentation de leurs œuvres pour les personnes handicapées.

La reproduction des œuvres sur des supports adaptés (gros caractères, braille, enregistrement sonore...), pour une consultation strictement personnelle, peut être librement effectuée par des organismes transpositeurs (bibliothèques, services d'archives, centres de documentation, établissements spécialisés...). Ces organismes devront avoir obtenu un agrément délivré par la commission nationale.

[www.exception.handicap.culture.gouv.fr](http://www.exception.handicap.culture.gouv.fr)

La loi prévoit deux niveaux d'agrément délivrés par une commission nationale :

- l'agrément simple, qui permet de reproduire des œuvres sans avoir à négocier à chaque fois les autorisations auprès des ayants droits. Cet agrément ne permet pas à l'organisme transcripateur d'avoir accès aux fichiers numériques sources des œuvres à adapter.
- le deuxième niveau d'agrément concerne un nombre plus restreint d'organismes. Il permet d'obtenir les fichiers numériques ayant servi à l'impression des œuvres dont la date de dépôt légal est inférieure à deux ans.

Le décret du 6 février 2009 désigne la Bibliothèque nationale de France (BnF) comme l'organisme dépositaire des fichiers numériques. La BnF a mis en service en 2010 une plateforme sécurisée de dépôt et de transfert des fichiers numériques ayant servi à l'impression des œuvres (plateforme PLATON). Les fichiers seront mis à disposition dans un format ouvert en garantissant la confidentialité des fichiers et la sécurisation d'accès.

**www.bnf.fr**, rubrique « Accès dédiés : Éditeurs ».

Avec un agrément simple, les bibliothèques ou les organisateurs de manifestations littéraires peuvent également enregistrer sous forme audio des œuvres, par exemple pour un jury de lecteurs.

Sans agrément, il est encore possible de demander directement à l'éditeur l'autorisation pour une adaptation/reproduction au bénéfice des personnes handicapées. L'éditeur reste alors libre de céder ou non ses droits.

La bibliothèque peut aussi conclure un partenariat avec des structures agréées telles l'association des Donneurs de voix, le Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes (GIAA) ou l'association Valentin Haüy (AVH), par exemple pour développer le fonds de livres en format Daisy dans les bibliothèques publiques.

#### Attention !

Les bibliothèques doivent demander un agrément simple si elles mettent à disposition du public des moyens techniques permettant à une personne de conserver une adaptation sonore ou numérique réalisée à partir d'un livre imprimé.





.....  
L'Association Valentin Haüy (AVH) propose aux bibliothèques publiques de devenir bibliothèques partenaires de sa médiathèque. Ce partenariat se traduit par différentes propositions :

- la mise à disposition de collections au format Daisy (dépôt de 30 titres, ou fonds de 100 à 1 000 titres) ou l'accès à l'intégralité des collections via un serveur sécurisé,
- la possibilité de faire adapter au format Daisy des livres dont la bibliothèque a besoin pour une animation,
- l'accès à un fonds de livres de bibliothéconomie en formats adaptés.

La médiathèque AVH propose également des formations et un accompagnement pour faciliter la mise en place de services adaptés aux besoins des publics handicapés dans les bibliothèques (voir ces propositions dans la rubrique « Professionnels » de son site).

[www.avh.asso.fr/mediatheque](http://www.avh.asso.fr/mediatheque)

.....



## MÉDIATION ET ANIMATION

Les animations sont d'excellents outils de médiation car elles permettent de promouvoir les collections et de dynamiser l'image de la bibliothèque, de fidéliser les publics. La régularité des propositions et une communication grand public, mettant en avant l'accessibilité des animations sur différents supports (affiches, tracts, site Internet), accompagnée d'une communication plus ciblée (envoi de lettres d'information, SMS, relais des partenaires) sont essentielles pour le succès des animations et afin de faire connaître les moyens mis en œuvre par la bibliothèque pour son accessibilité.

La visite adaptée de la bibliothèque, qu'elle soit individuelle, familiale ou collective, permet au public de découvrir le lieu, l'équipe, les services, les matériels spécifiques, les collections. C'est un moyen de rendre le public autonome, de le rassurer et de le sécuriser.



.....  
 Tous les types d'animations déjà organisées par la bibliothèque peuvent s'adresser à différents publics handicapés, à condition de les rendre accessibles en les adaptant (utilisation de ressources particulières et d'outils spécifiques).

Par exemple, les expositions pourront être créées avec des adaptations tactiles et des jeux appropriés. Une séance de lecture à voix haute peut s'adresser aux malentendants si un micro est utilisé et si la salle est équipée d'une boucle magnétique, aux sourds s'il y a un interprète en LSF... Les conditions de confort seront appréciées par tous ; elles concernent l'éclairage, l'environnement sonore et la qualité acoustique, la circulation et le confort d'assise.

La mixité des publics favorise par ailleurs le dialogue et sensibilise le grand public à la question du handicap.

.....

La bibliothèque organisera également des temps d'accueil et d'animation spécifiques pour un type de public particulier, moments privilégiés qui seront imaginés en partenariat avec une association spécialisée, un établissement local accueillant des publics handicapés...

Elle peut également proposer à ses partenaires des actions hors les murs, qui se dérouleront dans leurs structures, touchant ainsi les personnes qui ne peuvent se déplacer.

## Lyon (Rhône)

# DES SÉANCES DE L'HEURE DE LA DÉCOUVERTE EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE À LA BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque municipale de Lyon a décidé d'ouvrir les séances de l'Heure de la découverte au public sourd au cours de la saison 2009-2010. Ces séances sont des ateliers d'une heure et demie permettant au public de découvrir les trésors de la bibliothèque à travers des thématiques proposées par les bibliothécaires.

Au cours de la saison 2009-2010, six séances (sur les 120 proposées) ont été traduites en LSF sur les thèmes suivants : La collection jésuite des Fontaines ; Le Beaujolais nouveau est arrivé ! ; Les aventuriers dans l'objectif ; Médecins bibliophiles ; Costume, coutume ; Les animaux font leur cinéma.

Vingt-trois personnes sourdes ont participé à ces séances, soit une moyenne de quatre personnes sourdes pour des séances suivies par quinze personnes au total. De plus, une enseignante de grande section de maternelle a organisé une Heure « à la carte » avec un interprète, sur le thème : Les animaux font leur cinéma.

La communication autour de cette action s'est faite sur le site web de la bibliothèque, par diffusion de programmes dans les bibliothèques du réseau, par envoi de courriels auprès d'associations de personnes sourdes et d'établissements assurant une formation en LSF.

La traduction a été assurée par des interprètes professionnels. En amont de chaque séance, les bibliothécaires ont rencontré l'interprète afin de préparer le déroulé, ou lui ont envoyé des documents. Aucun aménagement des espaces, ni aucun matériel n'ont été demandés par les interprètes.

Le bilan, établi en juin avec les bibliothécaires, est très positif. Tous sont enthousiastes et souhaitent renouveler cette expérience. Ils ont senti une ouverture et vécu un

Bibliothèque municipale de Lyon  
30, bd. Vivier-Merle - 69431 Lyon cedex 03  
[www.bm-lyon.fr](http://www.bm-lyon.fr)

échange enrichissant pour l'ensemble des participants, une mixité qui a permis aux personnes non sourdes de découvrir les collections d'un autre point de vue. Les bibliothécaires notent cependant plusieurs points importants pour que la séance traduite en LSF se déroule dans de bonnes conditions. Tout d'abord, la nécessité de la préparer en amont avec l'interprète : les collections présentées font appel à un vocabulaire particulier ou utilisent des images nécessitant une explication préalable. Pour les bibliothécaires, il est aussi important de tenir compte des contraintes liées à la LSF : marquer des pauses après les longs temps de parole, prendre en compte le positionnement des documents présentés et la nécessité de garder un contact entre le public et l'interprète, penser à insérer des sous-titrages lorsque des images sont présentées sur écran... Ensuite, le lieu où se déroule la séance doit permettre au public de s'installer en demi-cercle, de façon à voir l'interprète mais aussi à pouvoir échanger avec les autres.

Toutes ces remarques vont servir cette année à améliorer l'offre faite en direction des publics sourds. Pour la saison 2010-2011, le nombre de séances est en augmentation (douze) et de nouvelles thématiques sont proposées à la fois pour les adultes et pour les enfants.

Parallèlement à ces séances de l'Heure de la découverte en LSF, la Bibliothèque municipale de Lyon propose depuis janvier 2010 un accueil en LSF dans l'une de ses annexes, la Médiathèque de Vaise.





Conte bilingue en français et LSF par Patricia Mazoyer, Compagnie la Main tatouée.

## Exemples d'animations



Si l'espace d'animation est équipé d'une boucle magnétique, les animations sonorisées seront plus facilement accessibles aux personnes portant un appareil auditif.

**Contes :** heure du conte en LSF, contes dans le noir, atelier de découverte de la LSF...

**Écoute musicale...**

**Expositions :** expositions tactiles, visites adaptées d'expositions, sensibilisation au handicap...



La bibliothèque peut proposer une exposition sur le handicap, par exemple à l'occasion d'une journée sur le handicap, d'un partenariat avec une structure locale...

**Ateliers de jeux :** jeux tactiles avec les yeux bandés, jeux sur Internet, ateliers de création multimédia...

**Lectures, conférences, rencontres avec des auteurs, club de lecture :** avec traduction en LSF ou vélotypie.

**Présentation de collections adaptées :** découverte du fonds de livres en braille, des ouvrages en gros caractères, des livres lus...

**Projections audiovisuelles :** en audio-description pour les déficients visuels ; avec surtitrage décrivant les dialogues, textes et effets sonores pour les personnes malentendantes ou sourdes.

**Recherche documentaire sur Internet,** pour faire découvrir des ressources accessibles.



.....  
Un groupe de travail régional Handicap et numérique existe au sein de la Coordination Rhône-Alpes de l'Internet accompagné (CORAlA), qui rassemble les Espaces publics numériques (EPN). Ce groupe permet aux animateurs des EPN de s'appuyer sur un réseau d'échanges et de réflexion facilitant leur travail d'accueil des personnes en situation de handicap. Les bibliothécaires peuvent utiliser les outils mis à disposition et s'associer à cette démarche. [www.coraia.org](http://www.coraia.org)  
.....

Présentation par  
Yasmina Crabières  
(BM de Chambéry) de  
l'album tactile et braille  
*Boucle d'or et les 3 ours*  
de M. Ballavoisine,  
Éditions Les Doigts  
qui rêvent.



## Romans-sur-Isère (Drôme)

# LE BOCAL, L'ESPACE PUBLIC INTERNET DE LA MÉDIATHÈQUE SIMONE DE BEAUVOIR

Le Bocal accueille depuis 2005 des groupes d'adultes handicapés venant d'un Établissement et service d'aide par le travail (ESAT), d'un Service d'accueil de jour et d'orientation (SAJO) ou encore de Foyers de vie. Ces adultes porteurs d'une déficience intellectuelle participent toute l'année à des ateliers informatique et multimédia.

Deux groupes sont accueillis dans notre établissement à raison d'une séance tous les quinze jours. Après deux à trois séances, où les groupes découvrent ou redécouvrent les usages de base de la souris et du clavier, les ordinateurs deviennent le support de séances thématiques permettant de s'ouvrir au monde et à la culture. Découverte de la musique classique ou contemporaine, code de la route du piéton, tri sélectif des déchets, je dessine en ligne, je joue en ligne..., voici quelques thèmes abordés, les propositions émanant à la fois des groupes et des animateurs.

Toutes nos séances sont réalisées à partir de sites Internet, de ressources et de logiciels gratuits. Nous ne disposons d'aucun budget, ni matériel ou logiciel spécifique. Pour pallier à certains troubles physiques (problèmes de vue, tremblements, gestes parasites...), pathologies régulièrement rencontrés chez nos usagers, nous utilisons les fonctionnalités intégrées à tous les systèmes d'exploitation. Grossissement de l'affichage sur le navigateur par « Ctrl + » ; désactivation du clic droit et/ou ralentissement des déplacements pour faciliter l'usage de la souris, sont quelques-unes de nos astuces.

Certaines années, des projets plus spécifiques autour de l'écriture et de la

Médiathèque Simone de Beauvoir  
Rue Sabaton - 26100 Romans-sur-Isère  
Tél. : 04 75 72 79 70  
[www.mediatheques.pays-romans.org](http://www.mediatheques.pays-romans.org)

communication ont pu voir le jour. Deux blogs sont nés de ce travail et, si aujourd'hui ils sont moribonds, ils restent consultables en ligne aux adresses suivantes :

<http://esatzir.canalblog.com> et

<http://ateliersdusajo.canalblog.com>

Parallèlement à ces parcours collectifs, il existe depuis deux ans un parcours individualisé. De jeunes adultes, résidents de l'Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI) de la Drôme, se rapprochent de nous pour acquérir les connaissances nécessaires afin d'être autonomes avec un ordinateur. Après une année, à raison d'une séance hebdomadaire, deux jeunes hommes ont acquis de solides bases et le matériel nécessaire pour poursuivre seuls leur découverte de l'informatique et d'Internet.

Après cinq années de partenariat avec des groupes de l'ADAPEI, le travail et les rencontres se poursuivent. Les appréhensions ont disparu, nous apprenons les uns des autres, chaque séance est une surprise, pour nous, pour eux et pour les éducateurs. En effet, même si ces groupes sont « autrement capables », ils sont capables d'énormément ! Et parce que les lieux qui accueillent les handicapés en général, et les déficients intellectuels en particulier, ne sont malheureusement pas nombreux, je vous invite à sauter le pas.

Grégory Watremez

## La Tour-du-Pin (Isère)

# UN PARTENARIAT ENRICHISSANT

En remarquant la présence à la Médiathèque des Vallons de la Tour d'un groupe de jeunes de l'Institut médico-éducatif des Hauts de Saint-Roch (IME), chaque semaine pendant les heures d'ouverture au public, je me suis demandée pourquoi ces adolescents ne pourraient pas bénéficier d'un accueil spécifique comme tous les autres scolaires. Après avoir eu l'accord de mes responsables, je suis allée demander aux éducateurs s'ils souhaitaient venir à la médiathèque durant un temps défini. Cette démarche les a intéressés et nous avons réfléchi ensemble aux modalités de ce partenariat (groupes concernés, animations à proposer...).

La première année, en 2008, trois groupes d'enfants (répartis par âges) sont venus une fois par semaine pendant un trimestre. Le contenu des séances a été conçu avec les éducateurs : je lis une première histoire avant de la reprendre une deuxième fois avec les enfants. Ils me racontent alors l'histoire avec leurs propres mots. Je leur lis trois histoires avant de leur laisser du temps pour qu'ils regardent d'autres livres, et en choisissent.

N'ayant jamais été confrontée au handicap, j'avais peur de ne pas être à la hauteur, mais le fait qu'on ne leur ait jamais rien proposé auparavant m'a permis de dépasser cette appréhension. Travaillant dans un lieu culturel ouvert à tous, il me semblait important de ne pas les laisser de côté. La réussite de cet accueil est aussi due à l'implication des éducateurs. Ils sont une aide importante car ils connaissent les enfants et savent comment les aider à s'exprimer. Nous formons un trio où chacun a sa place. Depuis 2009, chaque groupe vient une fois par mois sur l'ensemble de l'année scolaire.

Médiathèque des Vallons de la Tour  
2, rue Hector-Berlioz - 38110 La Tour-du-Pin  
Tél. : 04 74 83 59 00  
[www.ccvtp.fr/-Mediatheque](http://www.ccvtp.fr/-Mediatheque)

Cette expérience a notamment modifié mon travail sur les acquisitions. Je recherche ainsi des documents qui seraient intéressants à leur présenter, en prenant en compte leur niveau de compréhension, la qualité et les thèmes. Ce projet a aussi modifié le regard du personnel sur ce public : le fait de voir ces enfants venir régulièrement, de les entendre saluer et parfois d'entamer un échange, a permis de lever certaines réticences et d'apprécier ces rencontres.

Quant au public, il ne connaît pas l'existence de ce travail. C'est pourquoi nous avons choisi le handicap comme thème de l'année 2011. Parmi les animations prévues à cette occasion, certaines se mettent en place avec les enfants de l'IME ; elles permettront de conforter ce partenariat et de le valoriser.

Cette expérience est très enrichissante. Ces enfants et adolescents m'ont appris à comprendre leur différence et à les apprécier tels qu'ils sont. Ce projet m'a donné envie de mieux les connaître encore en allant assister à des formations. En début d'année, un enfant utilisait les livres pour en faire seulement des piles. Lors de la dernière séance, nous l'avons vu intervenir pendant l'histoire et s'asseoir ensuite pour en regarder un. On est alors conforté dans l'idée que l'on a un vrai rôle à jouer dans l'accès à la culture.

Anne-Laure Anselme

## Quelques structures ressources en Rhône-Alpes

Voir coordonnées en annexe

• Résonance contemporaine (Bourg-en-Bresse), structure artistique de musique contemporaine, est également Pôle Ressources régional Culture et handicap. L'association met en ligne sur son site un répertoire recensant par département les acteurs (artistes, structures culturelles, structures médicales...) impliqués dans les projets Culture et handicap. L'objectif est de constituer un réseau pour permettre l'échange et la mutualisation des différentes expériences.

**[www.resonancecontemporaine.org](http://www.resonancecontemporaine.org)**

• L'association Envols d'enfance (Villeurbanne) anime des ateliers artistiques (écriture, photographie, illustration) auprès d'enfants en difficulté et d'enfants handicapés.

**<http://envolsdenfances.hautetfort.com>**

• La compagnie Drôle d'équipage (Lyon) réalise des créations théâtrales en langue des signes.

• La compagnie In-Time (Lyon) est composée d'artistes (comédiens, danseurs, musiciens, vidéastes, plasticiens, réalisateurs...) entendants, malentendants et sourds ; leurs créations sont bilingues LSF et voix.

**<http://cieintime.over-blog.com>**

• La compagnie la Main tatouée (Thurins) présente des spectacles bilingues français et LSF ainsi qu'une exposition de photos « Les Sens du signe » évoquant les histoires racontées par un duo bilingue, LSF et français.

**[www.maintatouee.org](http://www.maintatouee.org)**

• Le Nouveau Théâtre du 8<sup>e</sup> (Lyon) fédère le « Parcours culturel spectateurs sourds et malentendants », qui recense les spectacles accessibles présentés par les structures culturelles du Grand Lyon : spectacles visuels, bilingues français et LSF, traduits, surtitrés... Des rendez-vous spécifiques sont également proposés : visites de théâtres bilingues, stages de pratique, rencontres ou conférences avec des équipes artistiques mixtes, ouverture des salles au public durant les répétitions.

**[www.parcoursculturel-sourds.fr](http://www.parcoursculturel-sourds.fr)**

- L'association Vice et Versa (Bourg-lès-Valence) organise depuis 2003 le Festival Vice et Versa, autour de la thématique : révéler la différence et éveiller les sens, en direction de tous les publics, touchés par le handicap ou non. Un travail de sensibilisation à la différence et au handicap, de découverte des sens avec des expositions et des spectacles est mené toute l'année.

**[www.festival-vice-versa.com](http://www.festival-vice-versa.com)**

## Quelques structures ressources hors Rhône-Alpes

Voir coordonnées en annexe

- Benjamins Média (Montpellier), en plus de son activité éditoriale, propose des lectures dans le noir (« J'écoute dans le noir ») et des animations destinées à sensibiliser les enfants à la déficience visuelle au travers d'ateliers ludiques sur les conditions de déplacement et de perception des non-voyants (« chien guide Mépamolos »).

**[www.benjamins-media.org](http://www.benjamins-media.org)**

- L'association Cemaforre (Paris) a pour but de développer et de promouvoir l'accès aux loisirs et à la culture pour tous, et tout particulièrement pour les personnes en difficulté pour des raisons de santé ou de handicap. Depuis 2000, l'association est reconnue comme Centre national de ressources pour l'accessibilité des loisirs et de la culture.

**[www.cemaforre.asso.fr](http://www.cemaforre.asso.fr)**

- L'association Cultiv'Art (Nantes) organise des spectacles de contes bilingues LSF et français, des ateliers contes pour adultes et des animations pour enfants (sourds et entendants), des expositions, conférences autour de la surdité et/ou du conte.

**<http://cultivart.free.fr>**

- Le Centre Ressources Théâtre Handicap (Paris) gère le fonds théâtral sonore, réseau national de théâtre audio permettant l'accès aux œuvres de théâtre, aux outils d'information (programmes, documents...) pour ceux qui ne peuvent pas ou plus lire.

**[www.fondstheatralsonore.com](http://www.fondstheatralsonore.com)**

- L'association Lire dans le noir (Paris) organise des événements pour sensibiliser le grand public au plaisir du livre lu, principalement des lectures dans le noir et, une fois par an depuis 2009, le prix « Lire dans le noir » du livre audio.

**[www.liredanslenoir.com](http://www.liredanslenoir.com)**



« Bon appétit », spectacle bilingue en français oral et LSF produit par Vice et Versa.

# ANNEXES





## ABRÉVIATIONS

---

**ABBE** : Association bibliothèque braille enfantine

**ABF** : Association des bibliothécaires français

**ABU** : Association des bibliophiles universels

**ADAV** : Ateliers diffusion audiovisuelle

**ADIS** : Association départementale pour l'insertion des sourds

**AFNOR** : Association française de normalisation

**ALPHABib** : Améliorer l'accueil des personnes handicapées en bibliothèque

**ARALD** : Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation

**AVH** : Association Valentin Haüy

**BDEA** : Banque de données de l'édition adaptée

**BNF** : Bibliothèque nationale de France

**BNH** : Bibliothèque numérique pour le handicap

**BPI** : Bibliothèque publique d'information

**CAMSP** : Centre d'action médico-sociale précoce

**CAT** : Centre d'aide par le travail (devenu ESAT)

**CCDSA** : Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

**CERTAM** : Centre d'évaluation et de recherche sur les technologies pour les aveugles et les malvoyants

**CLIC** : Centre local d'information et de coordination

**CLIS** : Classe pour l'inclusion scolaire

**CMPP** : Centre médico-psycho-pédagogique

**CORAIA** : Coordination Rhône-Alpes de l'Internet accompagné

**CRDP** : Centre régional de documentation pédagogique

**CREAI** : Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée

**CRTH** : Centre ressources théâtre handicap

**CTRDV** : Centre technique régional pour la déficience visuelle

**CVS** : Collectivités vidéo services

**DADVSI** : [loi relative au] Droit d'auteur et aux droits voisins

dans la société de l'information

**DAISY** : Digital Accessible Information System

**DEDAC** : Département de l'éducation et du développement artistiques et culturels

**DGMIC** : Direction générale des médias et des industries culturelles

**DGUHC** : Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

**DRAC** : Direction régionale des affaires culturelles

**EA** : Entreprise adaptée

**EHPAD** : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

**ENP** : École nationale de perfectionnement (devenue EREA)

**ENSSIB** : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

**EPN** : Espace public numérique  
**EREA** : École régionale d'enseignement adapté (anciennement ENP)  
**ERP** : Établissement recevant du public  
**ESAT** : Établissement et service d'aide par le travail (anciennement CAT)  
**FAM** : Foyer d'accueil médicalisé  
**GIAA** : Groupement des intellectuels aveugles et amblyopes  
**HID** : Handicap, incapacité et dépendances  
**IDÉE** : Informatique diffusion pour l'éducation et l'enseignement  
**IEM** : Institut d'éducation motrice  
**IME** : Institut médico-éducatif  
**IMP** : Institut médico-pédagogique  
**IMPro** : Institut médico-professionnel  
**INJA** : Institut national des jeunes aveugles  
**INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques  
**IVT** : International Visual Theatre  
**LPC** : Langage parlé complété  
**LSF** : Langue des signes française  
**MAS** : Maison d'accueil spécialisée  
**MDA** : Maison départementale pour l'autonomie  
**MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées  
**MITRA** : Mission d'ingénierie touristique Rhône-Alpes  
**MP3** : abréviation de MPEG -1/2 Audio Layer 3 (spécification sonore du standard MPEG-1/MPEG-2)  
**MPEG** : Moving Picture Experts Group (norme de codage de fichiers audiovisuels)

**PLATON** : Plateforme de transfert des ouvrages numériques  
**RGAA** : Référentiel général d'accessibilité pour les administrations  
**SAJ** : Service d'accueil de jour  
**SAJO** : Service d'accueil de jour et d'orientation  
**SCPCI** : Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation  
**SG** : Secrétariat général  
**ULIS** : Unité localisée pour l'inclusion scolaire  
**UPI** : Unité pédagogique d'intégration  
**W3C** : World Wide Web Consortium  
**WCAJ** : Web Content Accessibility Guidelines

## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

### Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

#### Ain

Maison départementale  
des personnes handicapées  
10, rue du Pavé-d'Amour  
01000 Bourg-en-Bresse  
Tél. : 0 800 888 444  
Mél. : mdph@cgo1.fr  
www.ain.fr

#### Ardèche

Maison Pôle Astier Froment  
2 bis, rue de la Recluse - B.P. 606  
07000 Privas cedex  
Tél. : 0 800 07 07 00  
www.ardecche.fr

#### Drôme

Maison départementale  
des personnes handicapées  
Parc de Lautagne  
42 C, avenue des Langories - B.P. 145  
26905 Valence Cedex 9  
Tél. : 04 75 85 88 90  
Mél. : mdph@ladrome.fr  
www.ladrome.fr  
-> permanence d'accueil dans les centres  
locaux d'information et de coordination,  
services départementaux répartis  
dans le territoire

#### Isère

Maison départementale  
pour l'autonomie (MDA)  
Immeuble Le Pulsar  
15, avenue du Doyen-Weil  
38000 Grenoble  
Tél. : 04.38.12.48.48  
Mél. : mdphi@c38.fr  
www.mda38.fr  
-> antennes dans les maisons  
du département implantées  
dans les 13 territoires

#### Loire

Maison départementale  
des personnes handicapées  
23, rue d'Arcole - B.P. 264  
42016 Saint-Étienne cedex 1  
Tél. : 04 77 49 91 91  
Mél. : info@c42.fr  
www.loire.fr  
-> antennes à Montbrison, Roanne,  
Saint-Chamond

#### Rhône

Maison départementale  
des personnes handicapées  
23, rue de la Part-Dieu  
69003 Lyon  
Tél. : 0 800 869 869  
Mél. : handicap@rhone.fr  
www.rhone.fr  
-> renseignements dans les points  
d'accueil des Maisons du Rhône  
réparties dans tout le département

## Savoie

---

Maison départementale  
des personnes handicapées  
110, rue Sainte-Rose  
73000 Chambéry  
Tél. : 04 79 75 39 60  
Mél. : mdph@mdph73.fr  
www.mdph73.fr

## Haute-Savoie

---

Maison départementale  
des personnes handicapées  
12, avenue de Chevène - B.P. 20123  
74003 Annecy cedex  
Tél. : 04 50 33 22 50  
Mél. : mdph@mdph74.fr  
www.mdph74.fr  
-> équipes territorialisées handicap  
(ETH) à Marignier, Thonon-les-Bains,  
Ville-la-Grand

## Ministère de la Culture et de la Communication

### Ministère de la Culture et de la Communication

---

SG/SCPCI/DEDAC – Mission Culture  
et handicap  
182, rue Saint-Honoré  
75033 Paris cedex 01  
Tél. : 01 40 15 78 92  
Contact : Sandrine Sophys-Veret,  
chargée de mission pour le  
développement des publics  
Mél. : sandrine.sophys-  
veret@culture.gouv.fr  
www.culture.gouv.fr/handicap

## Ministère de la Culture et de la Communication

---

DGMIC – Service du livre et de la lecture  
Département de la lecture  
182, rue Saint-Honoré  
75033 Paris cedex 01  
Tél. : 01 40 15 75 42  
Contact : Camille Dégez, chargée de  
mission handicap et hôpitaux  
Mél. : camille.degez@culture.gouv.fr

## Bibliothèque publique d'information

---

Centre Georges Pompidou  
Rue Beaubourg  
75197 Paris cedex 04  
Tél. : 01 44 78 12 75  
Mission Lecture-handicap  
Mél. : lecture-handicap@bpi.fr  
www.bpi.fr

## Direction régionale des affaires culturelles Rhône-Alpes (DRAC)

---

6, quai Saint-Vincent  
69283 Lyon cedex 01  
Tél. 04 72 00 44 00  
Service Action culturelle :  
Benoît Guillemont  
Service Livre et lecture :  
Noëlle Drognat-Landré  
www.culture.gouv.fr/rhone-alpes

## Autres partenaires

### **Mission d'ingénierie touristique Rhône-Alpes (MITRA)**

---

104, route de Paris  
69260 Charbonnières-les-Bains  
Tél. : 04 72 59 21 89  
<http://pro.rhonealpes-tourisme.com>  
rubrique « Ingénierie/observation,  
tourisme et handicaps »

### **Référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA)**

---

Direction générale de la modernisation  
de l'État  
(Ministère du Budget, des comptes  
publics et de la fonction publique)  
[www.references.modernisation.gouv.fr](http://www.references.modernisation.gouv.fr)  
-> recense les documents de référence  
de l'administration électronique,  
dont le RGAA

## ÉDITEURS, FOURNISSEURS ET STRUCTURES RESSOURCES

---

### 2 mains

---

25, rue Marie-Gausson

94350 Villiers-sur-Marne

Fax : 01 49 41 02 99

Mél. : deux-mains@tiscali.fr

<http://2mains.chez-alice.fr>

-> livres et DVD traduits en langue des signes

### AccessiWeb

---

[www.accessiweb.org](http://www.accessiweb.org)

-> centre de ressources et de recherche sur l'accessibilité du Web

### Action sociale

---

[www.action-sociale.org](http://www.action-sociale.org)

-> annuaire des établissements de l'action sociale

### ADAV (ateliers diffusion audiovisuelle)

---

41, avenue des Envierges

75020 Paris

Tél. : 01 43 49 10 02

Mél. : [contact@adav-assoc.com](mailto:contact@adav-assoc.com)

[www.adav-assoc.com](http://www.adav-assoc.com)

-> centrale d'achat de programmes audiovisuels et multimédias

### Adonis

---

7, boulevard Flandrin

75116 Paris

Mél. : [infos@romans-de-toujours.com](mailto:infos@romans-de-toujours.com)

[www.romans-de-toujours.com](http://www.romans-de-toujours.com)

### L'Agrandi

---

14, rue Soleillet

75020 Paris

Tél. : 01 44 62 82 50

Mél. : [lagrandi@club-internet.fr](mailto:lagrandi@club-internet.fr)

[www.brailletnet.org/voirplus/part/agrandi.htm](http://www.brailletnet.org/voirplus/part/agrandi.htm)

-> revue de presse bimensuelle des principaux titres de la presse française, édition en gros caractères

### À lire et à entendre

---

7, rue Kipling

22300 Lannion

[www.alireetaentendre.com](http://www.alireetaentendre.com)

-> livres audio

### Anthologie sonore de poésie française

---

Mél. : [kanderso@wheatonma.edu](mailto:kanderso@wheatonma.edu)

<http://wheatoncollege.edu/academic/academicdept/French/ViveVoix/>

-> textes de poésie lus

### Association bibliothèque braille enfantine (ABBE)

---

111, avenue Parmentier

75011 Paris

Tél. : 01 43 38 07 96

Mél. : [bibli.braille.enfant@free.fr](mailto:bibli.braille.enfant@free.fr)

<http://bibli.braille.enfant.free.fr>

-> livres en braille, gros caractères, illustrations en relief, livres numérisés sur CD-ROM

### Association des bibliophiles universels (ABU)

Mél. : [abu@cnam.fr](mailto:abu@cnam.fr)  
<http://abu.cnam.fr>

-> ressources numériques accessibles à tout public – textes classiques

### Association des donneurs de voix

21, rue Boris-Vildé  
 92260 Fontenay-aux-Roses  
 Tél. : 01 49 73 40 53  
 Mél. : [siteweb@advbs.fr](mailto:siteweb@advbs.fr)  
[www.advbs.fr](http://www.advbs.fr)

-> livres lus réservés aux personnes handicapées. Bibliothèques sonores dans la région à Annemasse, Bellegarde, Bourg-en-Bresse, Grenoble, Lyon, Roanne, Saint-Étienne, Thonon-les-Bains, Valence

### Association Valentin Haüy (AVH)

5, rue Duroc  
 75343 Paris cedex 07  
 Tél. : 01 44 49 27 27  
 Mél. : [avh@avh.asso.fr](mailto:avh@avh.asso.fr)  
[www.avh.asso.fr](http://www.avh.asso.fr)

-> livres en braille, revues grand public en braille, DVD adaptés...

### Audiolib

31, rue de Fleurus  
 75006 Paris  
 Tél. : 01 49 54 36 09  
 Mél. : [audiolib@audiolib.fr](mailto:audiolib@audiolib.fr)  
[www.audiolib.fr](http://www.audiolib.fr)

-> livres audio

### Autrement dit

2-3, place des Archers  
 B 7000 Mons  
 Belgique  
 Tél. : 32 (0) 4 76 64 49 88  
 Tél. : 32 (0) 65 31 73 76  
 Mél. : [autrementditditions@yahoo.fr](mailto:autrementditditions@yahoo.fr)  
[www.autrementdit.net](http://www.autrementdit.net)

-> livres audio

### À vue d'œil

25, avenue de la Constellation  
 B.P. 78264  
 95800 Cergy-Pontoise cedex  
 Tél. : 01 30 36 75 69  
 Mél. : [contact@avuedoeil.fr](mailto:contact@avuedoeil.fr)  
[www.avuedoeil.fr](http://www.avuedoeil.fr)

-> édition en gros caractères

### Banque de données de l'édition adaptée (BDEA)

Institut national des jeunes aveugles  
 56, boulevard des Invalides  
 75007 Paris  
 Tél. : 01 44 49 35 86  
 Mél. : [bdea@inja.fr](mailto:bdea@inja.fr)  
[www.inja.fr/bdea](http://www.inja.fr/bdea)

-> recense au niveau national l'ensemble de la production éditoriale adaptée et la diffuse grâce à un catalogue collectif

### **Benjamins média**

---

778, rue de la Croix-Verte  
Parc Euromédecine

B.P. 4365

34196 Montpellier cedex 5

Tél. : 04 67 52 98 42

Mél. : [contact@benjamins-media.org](mailto:contact@benjamins-media.org)

[www.benjamins-media.org](http://www.benjamins-media.org)

-> livres en braille et gros caractères,  
livres CD. Animations : lectures dans le  
noir, sensibilisation au handicap visuel

### **BiblioSignes**

---

Mél. : [bibliosignes@gmail.com](mailto:bibliosignes@gmail.com)

<http://bibliosignes.blogspot.com>

-> blog d'information culturelle sur  
le monde des bibliothèques en LSF

### **Bibliotheca latina lugdunensis**

---

Mél. : [rdelord@wanadoo.fr](mailto:rdelord@wanadoo.fr)

<http://sites.univ-lyon2.fr/latin/bilalu>

-> ressources numériques accessibles  
à tout public : textes en latin

### **Bibliothèque électronique de Lisieux**

---

Médiathèque André Malraux

Place de la République

B.P. 27216

14107 Lisieux cedex

Tél. : 02 31 48 41 00

Mél. : [mediathèque@ville-lisieux.fr](mailto:mediathèque@ville-lisieux.fr)

[www.bmlisieux.com](http://www.bmlisieux.com)

-> ressources numériques accessibles  
à tout public

### **Bibliothèque en ligne de l'agence universitaire de la francophonie**

---

4, place de la Sorbonne

75005 Paris

Tél. : 01 44 41 18 18

Mél. : [édition-diffusion@auf.org](mailto:édition-diffusion@auf.org)

[www.bibliotheque.refer.org](http://www.bibliotheque.refer.org)

-> ressources numériques accessibles  
à tout public : documents de niveau  
universitaire

### **Bibliothèque Hélène**

---

Mél. : [helene@snv.jussieu.fr](mailto:helene@snv.jussieu.fr)

[www.bibliotheque-helene.org](http://www.bibliotheque-helene.org)

-> ressources numériques réservées  
aux personnes handicapées

### **Bibliothèque nationale de France**

---

Archives de la parole

Quai François-Mitterrand

75706 Paris cedex 13

Tél. : 01 53 79 59 59

Mél. : [accueil@bnf.fr](mailto:accueil@bnf.fr)

<http://www.bnf.fr>

-> archives sonores

### **Bibliothèque numérique pour le handicap (BNH)**

---

Bibliothèque Landowski

28, avenue André-Morizet

92100 Boulogne-Billancourt

Tél. : 01 55 18 46 34

Mél. : [BnH@mairie-boulogne-billancourt.fr](mailto:BnH@mairie-boulogne-billancourt.fr)

[www.numilog.com/bibliotheque/bnh](http://www.numilog.com/bibliotheque/bnh)

[www.netvibes.com/bnh](http://www.netvibes.com/bnh)

-> ressources numériques réservées  
aux personnes handicapées



## **Bibliothèque numérique Sésame**

---

5, rue Maurice-de-la-Sizeranne  
75007 Paris  
Tél. : 01 40 61 98 16  
Mél. : lesesame@free.fr  
www.bibliosesame.fr  
-> ressources numériques réservées  
aux personnes handicapées

## **Bibliothèques virtuelles humanistes**

---

Mél. : marie-luce.demonet@univ-tours.fr  
www.bvh.univ-tours.fr  
-> ressources numériques accessibles  
à tout public : documents patrimoniaux

## **Braille & Culture**

---

11, rue de la Petite-Vitesse  
63260 Aigueperse  
Tél. : 04 73 64 21 04  
Mél. : brailleetculture@wanadoo.fr  
www.braille-culture.com  
-> livres en braille, transcription,  
formation, adaptation de site...

## **Braille net**

---

UPMC B23  
9, quai Saint-Bernard  
75005 Paris  
Tél. : 01 44 27 26 25  
Mél. : brailletnet@snv.jussieu.fr  
www.brailletnet.org  
www.accessiweb.org  
-> l'association œuvre  
pour l'accessibilité d'Internet  
aux aveugles et malvoyants

## **Cemaforre**

---

Centre national de ressources pour  
l'accessibilité des loisirs et de la culture  
115, rue de Ménilmontant  
75020 Paris  
Tél. 01 47 97 87 26  
Mél. : contact@cemaforre.asso.fr  
www.cemaforre.asso.fr  
-> portail de l'accessibilité des loisirs  
et de la culture

## **Centre d'évaluation et de recherche sur les technologies pour les aveugles et les malvoyants (CERTAM)**

---

Association Valentin Haüy (AVH)  
5, rue Duroc  
75343 Paris cedex 07  
Tél. : 01 44 49 27 27  
www.certam-avh.com  
-> centre expert d'évaluation  
des produits de haute technologie  
adaptés à la déficience visuelle

## **Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) du Nord-Pas-de-Calais**

---

31, rue Pierre-Legrand  
B.P. 30054  
59007 Lille cedex  
Tél. : 03 59 03 12 60  
Mél. : braille.crdp@ac-lille.fr  
http://crdp.ac-lille.fr  
-> édition en braille de livres et  
de documents divers pour les élèves,  
dont livres pour enfants et jeunes

## Centre ressources théâtre handicap (CRTH)

---

Regard'en France Cie  
163, rue de Charenton  
75012 Paris  
Tél. : 01 42 74 17 87  
Mél. : information@crth.org  
www.fondstheatralsonore.com  
www.crth.org (en construction)  
-> textes audio : théâtre ; centre  
ressources Théâtre et handicap

## Centre technique régional pour la déficience visuelle (CTR DV)

---

Bibliothèque  
158 bis, rue du 4-Août-1789  
69100 Villeurbanne  
Tél. : 04.37.43.38.22  
Mél. : pret-ouvrage@ctrdv.fr  
www.ctrdv.fr/pmb/opac\_css  
-> réalisation de documents adaptés  
et prêt d'ouvrages en braille et agrandis  
pour les jeunes bénéficiant d'un service  
d'aide à l'acquisition de l'autonomie  
et à l'intégration scolaire (SAAAIS).  
Ressources numériques réservées  
aux personnes handicapées

## CinéSourds Centre international de l'audiovisuel et de la vidéo des sourds

---

36, rue Ponsardin  
51100 Reims  
Tél. : 03 26 85 06 17  
Mél. : contact@cinesourds.fr  
-> DVD adaptés

## Cité des sciences et de l'industrie de la Villette

---

Département édition  
30, avenue Corentin-Cariou  
75019 Paris  
Tél. : 01 40 05 70 00  
Mél. : citeservice@citesciences.fr  
www.cite-sciences.fr  
-> livres en braille et tactiles,  
vidéos en langue des signes

## Colaco

---

ZAC du Paisy  
9, chemin des Hironnelles  
69570 Dardilly  
www.colaco.fr  
-> centrale d'achat de programmes  
audiovisuels et multimédias

## Collection de textes

---

Ministère des Affaires étrangères  
et européennes  
[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/livre-ecrit\\_1036/collection-textes\\_5281/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/livre-ecrit_1036/collection-textes_5281/index.html)  
-> ressources en ligne accessibles à tout  
public : textes et œuvres poétiques  
d'auteurs français et étrangers

## Éditions Conte sur tes doigts

---

Association Signes de sens  
9/2, petite rue de l'Alma  
59000 Lille  
Tél. : 03 20 06 00 45  
Mél. : contact@signesdesens.org  
www.signesdesens.org  
-> livres et DVD en langue des signes

## **Coordination Rhône-Alpes de l'Internet accompagné (CORAI)**

---

Mél. : [contact@coraia.org](mailto:contact@coraia.org)

[www.coraia.org](http://www.coraia.org)

-> comporte un groupe thématique  
régional Handicap et numérique

## **Éditions Corps 16**

---

15, rue de la Comète

75007 Paris

Tél. : 01 45 50 10 10

Mél. : [info@editionscorps16.com](mailto:info@editionscorps16.com)

[www.editionscorps16.com](http://www.editionscorps16.com)

-> édition en gros caractères

## **CREAI Rhône-Alpes**

---

75, cours Albert-Thomas

69447 Lyon cedex 03

Tél. : 04 72 77 60 60

Mél. : [accueil@creai-ra.org](mailto:accueil@creai-ra.org)

[www.creai-ra.org](http://www.creai-ra.org)

-> carrefour des acteurs de l'action  
sociale et médico-sociale. Répertoire  
régional des organismes du secteur  
social et médico-social

## **Cultiv'Art**

---

20, boulevard des Anglais

44100 Nantes

Tél. : 02 40 76 20 93

Mél. : [cultivart@free.fr](mailto:cultivart@free.fr)

<http://cultivart.free.fr>

-> animation : contes en langue des  
signes, ateliers contes, conférences,  
expositions... autour de la surdité

## **CVS Médiathèques (Collectivités vidéo services)**

---

6-8, rue Gaston-Lauriau

93100 Montreuil-sous-Bois

Tél. : 01 48 58 80 14

Mél. : [karim@cvs-mediatheques.com](mailto:karim@cvs-mediatheques.com)

[www.cvs-mediatheques.com](http://www.cvs-mediatheques.com)

-> centrale d'achat de programmes  
audiovisuels et multimédias

## **De vive voix**

---

47, rue Meslay

75003 Paris

Tél. : 06 80 43 98 72

Mél. : [info@devivevoix.fr](mailto:info@devivevoix.fr)

[www.devivevoix.fr](http://www.devivevoix.fr)

-> livres audio en sciences, histoire,  
littérature

## **Éditions des Femmes**

---

35, rue Jacob

75006 Paris

Tél. : 01 42 60 93 76

Mél. : [librairiedesfemmes@orange.fr](mailto:librairiedesfemmes@orange.fr)

[www.desfemmes.fr](http://www.desfemmes.fr)

-> livres audio

## **Des oreilles pour lire**

---

Le Bourg

65560 Ferrières

Tél. : 09 50 27 88 01

Mél. : [contact@desoreillespourlire.com](mailto:contact@desoreillespourlire.com)

[www.desoreillespourlire.com](http://www.desoreillespourlire.com)

-> livres audio

### Les Doigts qui rêvent

---

11, rue de Novalles  
B.P. 93  
21240 Talant  
Tél. : 03 80 59 22 88  
Mél. : ldqr@wanadoo.fr  
www.ldqr.org

-> livres tact-illustrés : écriture en gros caractères et en braille, illustrations en relief. Animations et conférences sur les livres tactiles, le braille...

### Dossiers d'Aquitaine

---

7, impasse Bardos  
33800 Bordeaux  
Tél. : 05 56 91 84 98  
Mél. : ddabordeaux@gmail.com  
www.ddabordeaux.com

-> édition en gros caractères

### Compagnie Drôle d'Équipage

---

4, quai Saint-Antoine  
69002 Lyon  
Tél. : 04 78 28 24 60  
Mél. : droledequipage@free.fr  
www.histoiredesignes.com

-> animation : théâtre en langue des signes

### École des loisirs

---

Collection « Chut ! »  
11, rue de Sèvres  
75016 Paris  
Mél. : edl@ecoledesloisirs.com  
http://chut.ecoledesloisirs.com

-> livres audio

### L'Écriteau éditions

---

21, avenue de Paris  
« Artigues »  
47480 Pont-du-Casse  
Tél. : 05 53 98 02 81  
Mél. : leciteau-editions@orange.fr  
www.leciteau-editions.com

-> édition en gros caractères

### Enfance et musique

---

Au merle moqueur  
12, rue de la Liberté  
93500 Pantin  
Tél. : 01 48 10 30 00  
www.enfancemusique.com

-> livres disques, DVD

### Envol d'enfance

---

26 A, rue Antonin-Perrin  
69100 Villeurbanne  
Tél. : 04 37 69 07 04  
Mél. : envolsdenfances@orange.fr  
http://envolsdenfances.hautetfort.com

-> animation : ateliers artistiques – écriture, photo, illustration, peinture

### Éditions Éponymes

---

B.P. 51  
36000 Châteauroux  
Tél. : 02 54 22 31 44  
Mél. : editions.eponymes@orange.fr  
www.editions-eponymes.fr

-> livres audio

## Europeana : la bibliothèque numérique européenne

---

Mél. : jonathan.purday@bl.uk

[www.europeana.eu/portal](http://www.europeana.eu/portal)

-> ressources en ligne accessibles à tout public

## Feryane

---

B.P. 80314

78003 Versailles cedex

Tél. : 01 39 55 18 78

Mél. : [contact@feryane.fr](mailto:contact@feryane.fr)

[www.feryane.fr](http://www.feryane.fr)

-> édition en gros caractères

## Éditions Findakly

---

Collection « Corps 16 »

Moulin de Suillyzeau

58150 Suilly-La-Tour

Tél. : 03 86 26 39 78

Mél. : [contact@editionsfindakly.fr](mailto:contact@editionsfindakly.fr)

[www.editionsfindakly.fr](http://www.editionsfindakly.fr)

-> édition en gros caractères

## Flammarion

---

Collection « Le livre lu »

87, quai Panhard et Levassor

75647 Paris cedex 13

Tél. : 01 40 51 31 54

<http://editions.flammarion.com/lelivrelu>

-> livres audio

## Frémeaux et associés

---

20, rue Robert-Giraudineau

94300 Vincennes

Tél. : 01 43 74 90 24

[www.fremeaux.com](http://www.fremeaux.com)

-> livres audio, enregistrements historiques, cours, conférences...

## Gallica : bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France

---

Mél. : [gallica@bnf.fr](mailto:gallica@bnf.fr)

<http://gallica.bnf.fr>

-> ressources en ligne accessibles à tout public

## Gallimard

---

Collection « Écoutez-lire »

5, rue Sébastien-Bottin

75328 Paris cedex 07

Tél. : 01 49 54 42 00

[www.gallimard.fr](http://www.gallimard.fr)

-> livres audio

## Éditions Grand caractère

---

41, rue de Richelieu

75001 Paris

Tél. : 01 42 97 93 56 – 01 42 97 93 48

Mél. : [commercial@grandcaractere.com](mailto:commercial@grandcaractere.com)

[www.grandcaractere.com](http://www.grandcaractere.com)

-> édition en gros caractères. La maison d'édition a cessé son activité, mais les livres en stock sont encore en vente

## Grinalbert Polymédia

---

1, rue Auguste-Renoir

25000 Besançon

Tél. : 03 81 88 45 15

Mél. : [contact@grinalbert.fr](mailto:contact@grinalbert.fr)

[www.grinalbert.fr](http://www.grinalbert.fr)

-> livres audio

## **Gutenberg.org**

[www.gutenberg.org/browse/languages/fr](http://www.gutenberg.org/browse/languages/fr)

-> ressources numériques accessibles à tout public : textes en français et en langues étrangères

## **Handicap.fr**

[www.handicap.fr](http://www.handicap.fr)

-> site d'information indépendant pour les personnes concernées par le handicap. Rubrique sur le droit et les textes législatifs

## **Handicapmédia**

Mél. : [handicapmedia@gmail.com](mailto:handicapmedia@gmail.com)

<http://technique-guide.ideance.net>

-> film sur la technique pour guider une personne déficiente visuelle

## **HandiCapZéro**

[www.handicapzero.org](http://www.handicapzero.org)

-> actualité et nouvelles technologies pour aveugles et malvoyants

## **Handipole**

[www.handipole.org](http://www.handipole.org)

-> repères sur les handicaps (rubrique « Compensation du handicap »)

## **Association informatique diffusion pour l'éducation et l'enseignement (IDÉE)**

10, rue des Sables

85540 Moutiers-les-Mauxfaits

[www.idee-association.org](http://www.idee-association.org)

-> réalise et diffuse des logiciels non-commerciaux adaptés aux besoins de personnes en situation de handicap. Réservés aux adhérents

## **Institut des archives sonores**

109, boulevard Haussmann

75008 Paris

Tél. : 01 40 06 92 22

Mél. : [contactias@yahoo.fr](mailto:contactias@yahoo.fr)

[www.archisound.com](http://www.archisound.com)

-> banque de documents sonores internationaux, éditeur phonographique

## **Institut national des jeunes aveugles (INJA)**

56, boulevard des Invalides

75007 Paris

Tél. : 01 44 49 35 35

[www.inja.fr](http://www.inja.fr)

-> gère la Banque de données de l'édition adaptée. (Voir : Banque de données de l'édition adaptée)

## **Compagnie In-Time**

6, allée des Cavatines

69009 Lyon

Mél. : [cieintime@yahoo.fr](mailto:cieintime@yahoo.fr)

<http://cieintime.over-blog.com>

-> animation : interventions artistiques bilingues, langue des signes et voix

## **IVT – International Visual Theatre**

7, cité Chaptal

75009 Paris

Tél. : 01 53 16 18 18

Mél. : [contact@ivt.fr](mailto:contact@ivt.fr)

[www.ivt.fr](http://www.ivt.fr)

-> livres bilingues et DVD en langue des signes

## Largevision

---

66, avenue Franklin-Roosevelt  
11000 Carcassonne  
Tél. : 04 68 25 54 53  
Mél. : largevision@orange.fr  
www.largevision.com  
-> livres en gros caractères, livres audio

## Éditions Libellus

---

16, domaine des Charmilles  
01390 Mionnay  
Tél. : 09 54 07 30 55  
Mél. : contact@Editionslibellus.fr  
www.editionslibellus.fr  
-> livres audio de science-fiction

## Éditions Libra diffusio

---

111, boulevard Émile-Zola  
B.P. 26341  
72006 Le Mans cedex 1  
Tél. : 02 43 75 25 00  
Mél. : libradiffusio@yahoo.fr  
www.editionslibradiffusio.com  
-> livres en gros caractères, livres audio

## Librairie Mots et merveilles

---

63, boulevard Saint-Marcel  
75013 Paris  
Tél. : 01 47 07 25 21  
Mél. : info@motsetmerveilles.com  
www.motsetmerveilles.com  
-> librairie spécialisée en livres audio ;  
commande possible en ligne

## Lire dans le noir

---

6, rue des Pâtures  
75016 Paris  
Tél. : 01 42 15 19 63  
Mél. : liredanslenoir@hotmail.com  
www.liredanslenoir.com  
-> livres audio, prix "Lire dans le noir",  
événements

## Livraphone

---

119-121, rue Blomet  
75015 Paris  
Tél. : 01 48 28 89 19  
Mél. : contact@livraphone.fr  
www.livraphone.fr  
-> livres audio. Le catalogue présente  
aussi tous les éditeurs de livres audio ;  
commande possible en ligne

## Le Livre qui parle

---

B.P. 1  
78801 Houilles cedex  
Tél. : 09 79 54 69 15  
Mél. : info@lelivrequiparle.com  
www.lelivrequiparle.com  
-> livres audio

## Livres électroniques gratuits

---

Mél. : contact@ebooksgratuits.com  
www.ebooksgratuits.com  
-> ressources en ligne accessibles à tout  
public ; attention, pour certains textes  
le téléchargement n'est pas autorisé

### Livres pour tous

---

[www.livrespourtous.com](http://www.livrespourtous.com)

-> ressources en ligne accessibles à tout public ; attention, pour certains textes le téléchargement n'est pas autorisé

### Livrior

---

3, place de la Fontaine

38120 Le Fontanil

Tél. : 0 820 061 395

Mél. : [contact@livrior.com](mailto:contact@livrior.com)

[www.livrior.com](http://www.livrior.com)

-> livres audio

### Éditions de la Loupe

---

10, rue du Colisée

75008 Paris

Tél. : 01 56 88 29 88

Service clients :

Métairie de la Lande – B.P. 25231

44352 Guérande cedex

Tél. : 04 78 47 27 02

Mél. :

[serviceclients@editionsdelaloupe.com](mailto:serviceclients@editionsdelaloupe.com)

[www.editionsdelaloupe.com](http://www.editionsdelaloupe.com)

-> édition en gros caractères

### Compagnie La Main tatouée

---

Goyenche

69510 Thurins

Tél. : 04 78 29 35 02

Mél. : [contact@maintatouee.org](mailto:contact@maintatouee.org)

[www.maintatouee.org](http://www.maintatouee.org)

-> animation : spectacles bilingues en langue des signes

### Mieux voir magazine

---

180, rue du Genevois

73000 Chambéry

Tél. : 04 79 70 06 31

Mél. : [maryse.verhille@free.fr](mailto:maryse.verhille@free.fr)

[www.mieux-voir.fr](http://www.mieux-voir.fr)

-> magazine en gros caractères

### Éditions Monica Companys

---

B.P. 82004

49000 Angers cedex

Tél. : 02 53 01 79 12

Mél. : [monica@monica-companys.com](mailto:monica@monica-companys.com)

[www.monica-companys.com](http://www.monica-companys.com)

-> livres, DVD et CD-ROM en langue des signes

### Musée du Louvre

---

Service des éditions

Direction de la production culturelle

75058 Paris cedex 01

<http://musee.louvre.fr>

-> livres en braille et illustrations en relief : livres sur l'art

### Nouveau Théâtre du 8<sup>e</sup>

---

22, rue du Commandant-Pegout

69008 Lyon

Tél. : 04 78 78 33 30

Mél. : [communication@nth8.com](mailto:communication@nth8.com)

[www.nth8.com](http://www.nth8.com)

[www.parcoursculturel-sourds.fr](http://www.parcoursculturel-sourds.fr)

-> coordination du parcours culturel pour le public sourd dans l'agglomération lyonnaise



## Oui'Dire éditions

---

6, rue de l'Isle  
26000 Valence  
Tél. : 09 54 34 80 92  
Mél. : info@oui-dire-editions.com  
www.oui-dire-editions.com  
-> disques de contes et mise en son de  
textes de littérature

## Éditions du Patrimoine

---

Collection « Sensitinéraires »  
Centre des monuments nationaux  
Hôtel de Sully  
62, rue Saint-Antoine  
75186 Paris cedex 4  
Tél. : 01 44 61 21 41  
Mél. : handicap@monuments-nationaux.fr  
http://editions.monuments-nationaux.fr  
-> livres tactiles, visuels et auditifs –  
format Daisy

## Philotectes

---

Mél. : philotectes@free.fr  
http://philotectes.free.fr  
-> ressources en ligne accessibles  
à tout public

## Pictomédia

---

Maia Interactive  
30, rue de la République  
33150 Cenon  
Mél. : contact@pictomedia.com  
www.pictomedia.com  
-> système de communication visuelle  
basé sur l'usage de pictogrammes  
pour venir en aide aux personnes  
ayant des difficultés de lecture  
et de compréhension

## Radio France

---

116, avenue Président-Kennedy  
75220 Paris cedex 16  
Tél. 01 56 40 22 22  
www.radiofrance.fr  
-> livres audio : conférences,  
entretiens...

## Regards d'enfants

---

4 A, rue du Long-Douet  
14760 Bretteville-sur-Odon  
Tél. : 02 31 34 55 44  
www.regards-enfants.org  
-> livres pour enfants en gros caractères

## Résonance contemporaine

---

14, rue des Casernes  
01000 Bourg-en-Bresse  
Tél. : 04 74 45 23 04  
Mél. :  
resonance.contemporaine@wanadoo.fr  
www.resonancecontemporaine.org  
-> pôle ressources Culture et handicap  
en Rhône-Alpes

## Le Sablier éditions

---

4, avenue de l'Observatoire  
04300 Forcalquier  
Tél. : 04 92 79 40 00  
Mél. : contact@lesablier-editions.com  
www.lesablier-editions.com  
-> livres audio

## Signes de sens

---

9/2, petite rue de l'Alma  
59000 Lille  
Tél. : 03 20 06 00 45  
Mél. : [contact@signesdesens.org](mailto:contact@signesdesens.org)  
[www.signesdesens.org](http://www.signesdesens.org)  
-> livres avec DVD (voir : Éditions Conte sur tes doigts). Animation : spectacles, contes, stages, sensibilisation au handicap auditif

## Sourds.info

---

[www.sourds.info](http://www.sourds.info)  
-> informations à l'intention des sourds et des entendants – rubrique livres, CD et DVD

## Sourds.net

---

[www.sourds.net](http://www.sourds.net)  
-> portail d'information pour les sourds

## Tertium éditions

---

Collection « Les livres mains »  
Parc d'activités Quercypole  
46100 Cambes  
Tél. : 05 65 100 213  
[www.tertium-editions.fr](http://www.tertium-editions.fr)  
-> livres et DVD traduits en langue des signes

## Théâtre classique

---

Mél. : [admin@theatre-classique.fr](mailto:admin@theatre-classique.fr)  
[www.theatre-classique.fr](http://www.theatre-classique.fr)  
-> ressources en ligne accessibles à tout public : textes de théâtre

## Thélème

---

10, rue de Pontoise  
75005 Paris  
Tél. : 01 43 29 09 64  
Mél. : [contact@editionstheleme.com](mailto:contact@editionstheleme.com)  
[www.editionstheleme.com](http://www.editionstheleme.com)  
-> livres audio

## Thèses en ligne

---

Centre pour la communication scientifique directe  
43, boulevard du 11-novembre-1918  
69622 Villeurbanne cedex  
Tél. : 04 78 93 08 80  
Mél. : [telsupport@ccsd.cnrs.fr](mailto:telsupport@ccsd.cnrs.fr)  
<http://tel.archives-ouvertes.fr>  
-> ressources en ligne accessibles à tout public : niveau universitaire

## Éditions Thierry Magnier

---

Collection «Signes»  
18, rue Séguier  
75006 Paris  
Tél. : 01 44 83 80 00  
Mél. : [etm@editions-thierry-magnier.com](mailto:etm@editions-thierry-magnier.com)  
[www.editions-thierry-magnier.com](http://www.editions-thierry-magnier.com)  
-> livres CD, livres en langue des signes

## Les Trois Ourses

---

2, passage Rauch

75011 Paris

Tél. : 01 43 79 07 35

Mél. : troisourses@wanadoo.fr

<http://troisourses.online.fr>

-> livres d'artistes dont certains sont des livres tactiles

## Éditions VDB

---

Les Restanques

84210 La Roque-sur-Pernes

Tél. : 04 90 66 50 03

[www.editionsvdb.fr](http://www.editionsvdb.fr)

-> livres en gros caractères, livres audio

## Festival Vice et Versa

---

11, rue Dupont

26500 Bourg-lès-Valence

Tél. : 04 75 55 88 85

Mél. : [contact@festival-vice-versa.com](mailto:contact@festival-vice-versa.com)

[www.festival-vice-versa.com](http://www.festival-vice-versa.com)

-> programmation culturelle variée : théâtre, musique, expositions, contes, marionnettes... en direction de tous les publics, touchés ou non par le handicap

## VisuCom – Visualisation de la communication en langue des signes

---

8, rue Fort Notre-Dame

13007 Marseille

Tél. : 04 91 47 95 05

Mél. : [info@visucom.fr](mailto:info@visucom.fr)

[www.visucom.fr](http://www.visucom.fr)

-> DVD, CD-ROM traduits en langue des signes. Recense les ouvrages spécialisés sur le monde de la déficience auditive

## Websourd

---

[www.websourd.org](http://www.websourd.org)

-> portail national d'information en langue des signes

## Wikisource

---

<http://fr.wikisource.org>

-> ressources en ligne accessibles à tout public ; attention, pour certains textes le téléchargement n'est pas autorisé

## Yanous

---

[www.yanous.com](http://www.yanous.com)

-> magazine francophone du handicap

## INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Les ouvrages mentionnés ont été utilisés pour la rédaction de ce guide. Une bibliographie, régulièrement mise à jour, est également consultable sur **ALPHAbib** : [www.alphabib.fr](http://www.alphabib.fr)

**L'Accès des bibliothèques pour tous.** Bibliothèque départementale de l'Isère, 2005.

**Accessibilité et spectacle vivant. Guide pratique.** Ministère de la Culture et de la Communication, 2008. Consultable en ligne : [www.culture.gouv.fr/handicap](http://www.culture.gouv.fr/handicap)

**Accueillir les publics handicapés à la bibliothèque.** Bibliothèque départementale de la Sarthe, 2008. Consultable en ligne : [www.bds.cg72.fr](http://www.bds.cg72.fr)

**Culture et handicap : guide pratique de l'accessibilité.** Ministère de la Culture et de la Communication, 2007. Consultable en ligne : [www.culture.gouv.fr/handicap](http://www.culture.gouv.fr/handicap)

**De l'accès à l'accessibilité** [dossier]. Bulletin des bibliothèques de France, 2009 (t. 54, n° 5). Consultable en ligne : <http://bbf.enssib.fr/sommaire/2009/5>

**Équipements culturels et handicap mental.** Ministère de la Culture et de la Communication, 2010. Consultable en ligne : [www.culture.gouv.fr/handicap](http://www.culture.gouv.fr/handicap)

**Marie-Noëlle ANDISSAC (sous la direction de). Handicap et bibliothèque.** 2<sup>e</sup> édition revue et augmentée. ABF, collection « Médiathèmes », 2009.

**Claire BONELLO. Accessibilité et handicap en bibliothèque.** ENSSIB, 2009. (Mémoire d'études). Consultable en ligne : [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-2041](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-2041)

**Philippe CAZENEUVE. L'Accessibilité pour tous aux TIC : l'accueil adapté de personnes handicapées dans un espace public multimédia.** CREATIF, « Cahier de partage d'expérience », 2001. Consultable en ligne : [www.creatif-public.net](http://www.creatif-public.net)

**Dominique FERTÉ. L'Accessibilité en pratique.** Le Moniteur, 2008.

### Comité de rédaction

Claire Burghraeve, Conseil général de la Haute-Savoie (Savoie-Biblio); Catherine Chassot, Conseil général de la Drôme (Médiathèque départementale); Laurence Dupland et Pierrette Goguet, Conseil général de l'Isère (Bibliothèque départementale); Odile Cramard et Laetitia Mendez (ARALD).

Ont également participé à cette publication : Laurent Bonzon et Geneviève Dalbin (ARALD).

### Remerciements

À l'équipe de la Bibliothèque départementale de la Sarthe, qui nous a permis d'utiliser comme base de travail le guide *Accueillir les publics handicapés à la bibliothèque* (2008).

Aux professionnels qui nous ont accompagnés à travers leurs conseils et leurs relectures attentives : Noëlle Drognat-Landré et Benoît Guillemont (Ministère de la Culture et de la Communication, DRAC Rhône-Alpes), Camille Dégez (Ministère de la Culture et de la Communication, Service du livre et de la lecture), Benoît Flaud (élève conservateur ENSSIB), Annie Curtelin (Maison départementale des personnes handicapées de la Savoie), Bernard Haegel (Conseil général de la Drôme, Direction des solidarités).

Aux bibliothécaires de la région, qui ont bien voulu apporter un éclairage concret par leur témoignage.

Aux photographes, pour leurs contributions.

### Crédits photos

p.13, 15, 16, 25 : © CG74 / Laurent Guette  
p.27, 46 : © Bibliothèques municipales de Chambéry  
p.30, 63, 68, 72 : © DRAC Rhône-Alpes / Jean-Marie Refflé  
p.32 : © Bibliothèque de Saint-Pierre-en-Faucigny  
p.42 : © Bibliothèque municipale de Lyon  
p.44 : © Bibliothèque municipale de Grenoble / Soumia Houama  
p.55 : © Jacques Sarrat  
p.71 : © Audrey Chappaz  
p.77 : © Vice et Versa

### Conception graphique

Atelier Perluette, Lyon.  
Carole Perret (illustrations)

Achévé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie Vasti-Dumas sur du papier 100% recyclé.

Dépôt légal : 2010

.....  
La publication de ce document a reçu le soutien de la Direction régionale des Affaires culturelles Rhône-Alpes et des Conseils généraux de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, du Rhône, ainsi que de l'Assemblée des Pays de Savoie.  
.....

L'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation est une association financée par la Région Rhône-Alpes et par le ministère de la Culture et de la Communication, DRAC Rhône-Alpes.  
.....

*Bibliothèques et handicaps* est un guide pratique à l'intention des professionnels et des bénévoles des bibliothèques. Ce guide aborde l'accessibilité des bâtiments, des collections, de l'information et des animations, dans le contexte des prochaines échéances liées à la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Il donne des repères et des idées pour que la bibliothèque soit un lieu ouvert à tous.

Issu d'une réflexion sur l'accueil de tous les publics dans les bibliothèques, initiée en 2009 par l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation et la Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes, *Bibliothèques et handicaps* a été réalisé en partenariat avec les bibliothèques départementales de la région Rhône-Alpes.



Rhône-Alpes Région



ISBN : 2-913384-25-0 / Prix : 12 €